Société Anonyme
au capital de 134.056.275 Euros
Siège social : 5, Place Général Gouraud
51100 REIMS
348.494.915 R.C.S. REIMS

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
Exercice 2022

« L'Excellence a de tout temps été le fruit du parfait équilibre entre le travail de l'homme et le don de la nature ».

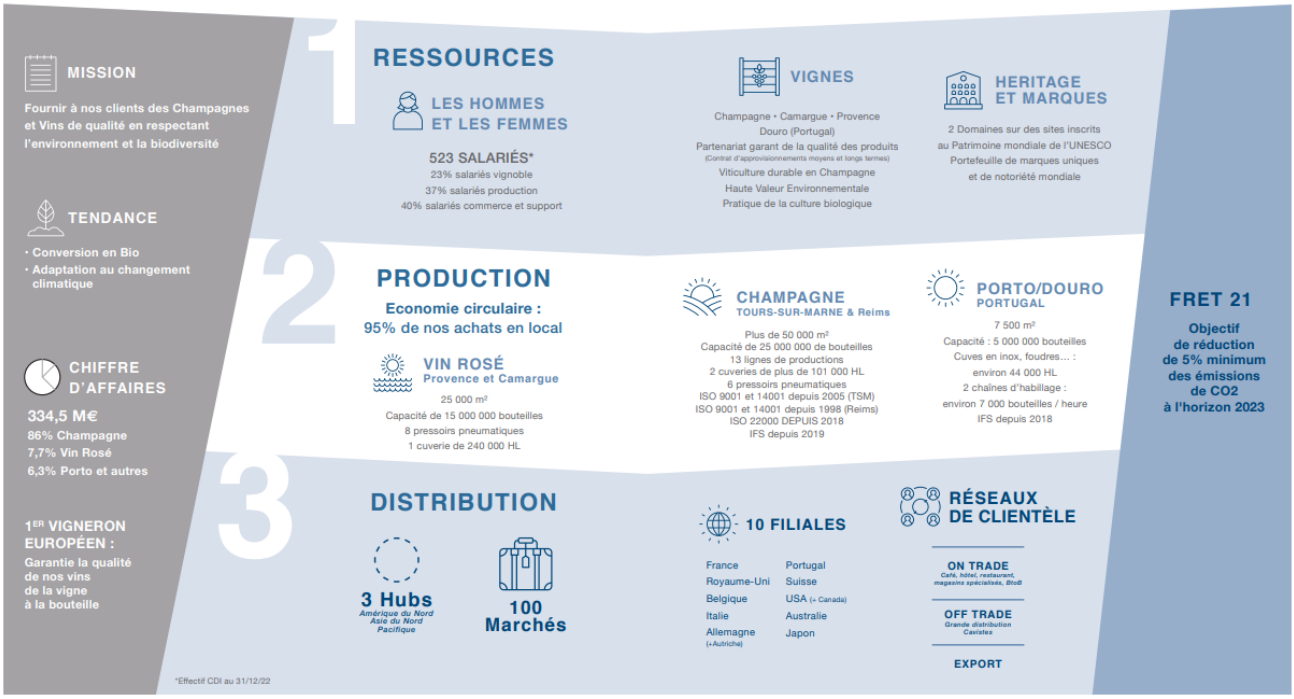

Reporting des activités du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au regard de la taxinomie verte Européenne

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union Européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables.

Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (CA) ;
- les dépenses d'investissement vertes (CapEx) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (OpEx).

Vranken-Pommery Monopole a ainsi :

- identifié la part de ses activités éligibles au titre des objectifs relatifs à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique
- analysé la contribution des activités éligibles à l'atteinte des objectifs climatiques tout en s'assurant que cette contribution ne porte pas atteinte aux autres objectifs climatiques afin d'en valider l'alignement.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxinomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2022. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financière et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissements correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Détail des activités éligibles

Menées conjointement par les directions financière et opérationnelles, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés :

Chiffre d'affaires éligible	Capex éligibles	Opex éligibles
0%	20%	Non matériel

a. Chiffre d'affaires

Les activités du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE concerne principalement les activités suivantes :

- Culture de la vigne ;
- Production de fins, champagnes et portos ;
- Distribution de vins, champagnes et portos ;

Les activités principales du Groupe ne sont pas répertoriées à ce stade par le Règlement pour l'atteinte des objectifs climatiques. En l'absence d'acte délégué à l'agriculture, la part du chiffre d'affaires éligible pour l'année 2022 comme en 2021 est donc de 0%.

b. Dépenses d'investissements (CapEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE reporte les dépenses d'investissements individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée (notamment les équipements favorisant l'efficacité énergétique).

Ces investissements concernent principalement des investissements individuels liés aux transports, à la construction, aux activités immobilières et aux dépenses de recherches et développement.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles du groupe Vranken Pommery Monopole au titre de l'exercice 2022 est de 20% sur un total de dépenses d'investissements de 19 millions d'euros.

c. Dépenses d'exploitation (OpEx)

Les dépenses d'exploitation telles que définies par le règlement taxinomie ne sont pas significatives par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation figurant au compte de résultat consolidé du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. Par conséquent cet indicateur n'est pas présenté, celui-ci étant jugé non pertinent au regard des activités du groupe.

4. Alignement des activités

Conformément aux critères édictés par le Règlement européen, seuls les indicateurs éligibles peuvent potentiellement être alignés.

En l'absence d'acte délégué à l'agriculture, il n'est pas possible de déterminer quelle part des activités est alignée.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm)										
Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		€	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)																				
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)																				
Total (A.1 + A.2)																				
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		334 458 981 €	100%																	
Total (A + B)		334 458 981,06 €	100%																	

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important								
Activités économiques	Code(s)	Capex absolu	Part des capex	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		€	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)																		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Recherche, développement et innovation proches du marché	9.1	731 671 €																
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	5.1	583 367 €																
Rénovation des batiments	7.2	2 671 582 €																
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les espaces de stationnement attachés aux bâtiments)	7.4	11 643 €																
Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	6 540 €																
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		4 004 803 €	20%															
Total (A.1 + A.2)		4 004 803 €	20%															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		15 854 197 €	80%															
Total (A + B)		19 859 000 €	100%															

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important								
Activités économiques	Code(s)	Opex absolu	Part des Opex	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		€	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)																		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Entretien et maintenance	7.2	2 787 000,00 €																
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		2 787 000 €	0,97%															
Total (A.1 + A.2)		2 787 000 €	0,97%															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		283 200 308 €	99%															
Total (A + B)		285 987 308 €	100%															

I - Les enjeux du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 22-10-36 du Code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 - art. 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La DPEF s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

1.1 - Société à Mission

En 2021, la Société a franchi une étape supplémentaire dans son engagement en faveur du développement durable en devenant Société à Mission et en adoptant une « Raison d'Être ».

Afin de respecter sa « Raison d'Être » adoptée par l'Assemblée, la Société s'est donnée pour missions de :

- S'inscrire dans une stratégie de développement durable,
- Autant que faire se pourra, parvenir à la conversion bio pour les vignobles maison mais également les vignobles partenaires,
- Limiter l'impact de ses activités et celles des sociétés du Groupe sur l'environnement,
- Limiter l'usage des énergies fossiles, promouvoir celui des énergies renouvelables,
- Traiter les déchets et/ou les recycler,
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité,
- Préserver le patrimoine naturel mais aussi historique et bâti,
- Préserver la forte identité des terroirs, leur fondement humain, leur écosystème mais également la spécificité et la meilleure qualité de leurs produits,
- Proposer aux sociétés du groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires d'adhérer aux valeurs précitées en proposant des Champagnes et vins produits partout dans le Monde d'une extrême qualité mais à l'impact environnemental limité.

La Société a également nommé un Comité de Mission chargé de suivre les progrès de la Société dans ce cadre.

1.2 - Éthique et conformité

Afin de préserver sa réputation, le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE veille à ce que ses équipes opèrent dans tous les pays où il est présent, en conformité avec les principes éthiques les plus élevés et dans le respect des réglementations internationales et locales.

À ce titre et conformément à l'article L. 22-10-36 du Code de Commerce, la Société a décidé de présenter l'évasion fiscale dans la partie « risques » du Rapport de Gestion.

1.2.1 Sapin II

Promulguée le 9 décembre 2016, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II » est entrée en vigueur à compter du 1er juin 2017.

Afin de lutter contre la corruption et ainsi se mettre en conformité avec ladite loi, le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a mis en place un dispositif anticorruption avec, notamment, la rédaction d'un Code de conduite anti-corruption, approuvé par le Conseil d'Administration, lequel a par ailleurs approuvé une Charte de déontologie boursière. Ledit Code et ladite Charte ont été mis en ligne sur le site internet du Groupe www.vrankenpommery.fr en version française puis en version anglaise. Il a par ailleurs été traduit dans toutes les langues parlées dans le Groupe et diffusé aux salariés.

Par ailleurs, le Groupe a retenu la solution EQS Integrity Line pour la mise en place de son dispositif d'alerte, qui présente toutes les garanties de conformité, de respect des réglementations notamment celles relatives à la protection des données personnelles, et de sécurité informatique nécessaires. Le déploiement est en cours de finalisation.

1.2.2 RGPD

Le règlement européen RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 et dans le droit interne par la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018. Il met en exergue le principe de l'« accountability » qui désigne l'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données.

Le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'est ainsi doté en interne, dans un premier temps, d'un Correspondant informatique et Liberté (CIL), puis d'un Délégué à la protection des données (DPO).

Plusieurs actions d'identification des traitements de données personnelles et des risques ont été conduits pour la France et les filiales concernées et un registre des traitements a été élaboré.

Les actions suivantes ont notamment été engagées :

- Traiter les réclamations et les demandes des personnes concernées sur l'exercice de leurs droits par une boite mail créée spécialement : rgpd@vrankenpommery.fr ;
- Réviser annuellement les mentions d'information ;
- Vérifier que les sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et s'assurer que les traitements relevant d'engagements contractuels présentent les garanties requises ;
- Gérer les principaux risques liés aux données personnelles (communication vis-à-vis des newsletters marketing, mise en conformité du règlement intérieur, du site internet, du WIFI public et des affichages concernant la vidéosurveillance notamment).

Deux outils sont utilisés afin de répondre plus efficacement aux problématiques RGPD :

- Un outil de gestion des abonnements/désabonnements automatisé ;
- Un outil de gestion du registre des traitements.

1.3 - GLOBAL COMPACT

En mai 2003, nous nous sommes engagés à respecter et promouvoir les principes du Global Compact.

Le Global Compact est un appel lancé en 1999 au sommet de Davos par Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies, à l'attention des dirigeants d'entreprises internationales. Cette initiative regroupe un ensemble de principes établis sur la base d'accords universellement acceptés à savoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et la Convention des Nations Unies contre la corruption

En répondant à cet appel, notre entreprise s'engage, sur la base du volontariat, à adopter, soutenir et appliquer un ensemble de valeurs fondamentales, déclinées en 10 principes dans les domaines des Droits de l'Homme, des droits du Travail, de la protection de l'Environnement et de la lutte contre la corruption.

Fort de son engagement pour le Développement Durable, de son adhésion au Global Compact et conscient de ses responsabilités dans l'élaboration de ses produits, notre Groupe a créé sa charte d'éthique sur 6 valeurs et 19 engagements :

- La Préservation de l'environnement
  - Être innovant en matière de viticulture raisonnée
  - Préserver et mettre en valeur la biodiversité locale
  - Maîtriser les impacts environnementaux de nos procédés de fabrication
  - Etendre le processus de certification à toutes les entités du Groupe
  - Utiliser les nouvelles technologies et énergies renouvelables
  - Développer et concevoir des produits respectueux de l'environnement
  - Promouvoir notre politique environnementale
- L'Assurance Qualité du Produit
  - Assurer la traçabilité du produit
  - Garantir une parfaite sécurité des aliments depuis l'élaboration du produit jusqu'à sa consommation
- L'Anticipation des exigences
  - Anticiper le respect de toute exigence dans les domaines Qualité, Sécurité et Environnement
- Le Management des hommes
  - Offrir un milieu et des conditions de travail saines et assurer le dialogue social
  - Favoriser le développement professionnel et la valorisation du potentiel
  - Promouvoir les carrières en s'impliquant dans les jurys d'écoles, instances et organismes nationaux
- Communication avec les parties prenantes
  - Satisfaire les exigences et attentes du client en assurant une parfaite communication
  - Assurer la transparence vis-à-vis des parties prenantes
  - Promouvoir une consommation saine et responsable
  - Engager nos fournisseurs dans une démarche sociale et environnementale
- Le Faire-savoir
  - Transmettre notre passion et nos connaissances pour l'ouverture d'esprit des nouvelles générations
  - Participer activement à la protection, au développement et à la pérennisation du patrimoine industriel et culturel

Le Groupe de travail RSE du Groupe s'est réuni pour hiérarchiser ces 19 enjeux par ordre d'importance ce qui a permis de déterminer les 3 engagements RSE suivants :

• Produire des champagnes et vins de qualité en respectant l'environnement et la biodiversité ;

• Répondre aux aspirations de nos collaborateurs en leur assurant égalité des chances et opportunités d'évolution ;

• Contribuer à valoriser nos territoires et terroirs.

1.4 - GAÏA RATING

Gaia Rating est un indicateur ESG publié par Ethifinance, organisme indépendant qui réalise une fois par an une étude sur les politiques environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance des entreprises, et détermine un indice en fonction de différents critères et pondérations (parité, politique sociale, accueil des handicapés, respect de l'environnement, gestion des déchets etc.).

En 2022, le Groupe a obtenu une note de 65/100.

1.5 - Bilan carbone

Au-delà d'être une obligation règlementaire pour les entreprises cotées de plus de 500 salariés, le Comité de Mission a souhaité réaliser, en 2022, le Bilan Carbone consolidé du Groupe comme il l'avait déjà effectué en 2010.
En effet, le dérèglement climatique et ses conséquences, ainsi que la raréfaction des ressources naturelles sont des sujets de premier plan pour le Groupe, ce qui conduit à devoir s'investir en vue d'apporter sa contribution à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de l'objectif "Zéro émission net" à horizon 2050.
Malgré les variations que peuvent présenter les différents scénariis concernant le climat de demain, selon le rapport du GIEC, le travail de la vigne et du vin se verra fortement modifié.
Dans le cadre de son modèle de création de valeur durable, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a intégré depuis longtemps ces sujets au cœur de sa stratégie.
La réalisation du Bilan Carbone du Groupe est le préalable indispensable pour identifier les principales sources d'émission de gaz à effet de serre et de pouvoir initier les mesures correctrices dans le cadre d'un plan de transition qui constitue la prochaine étape.

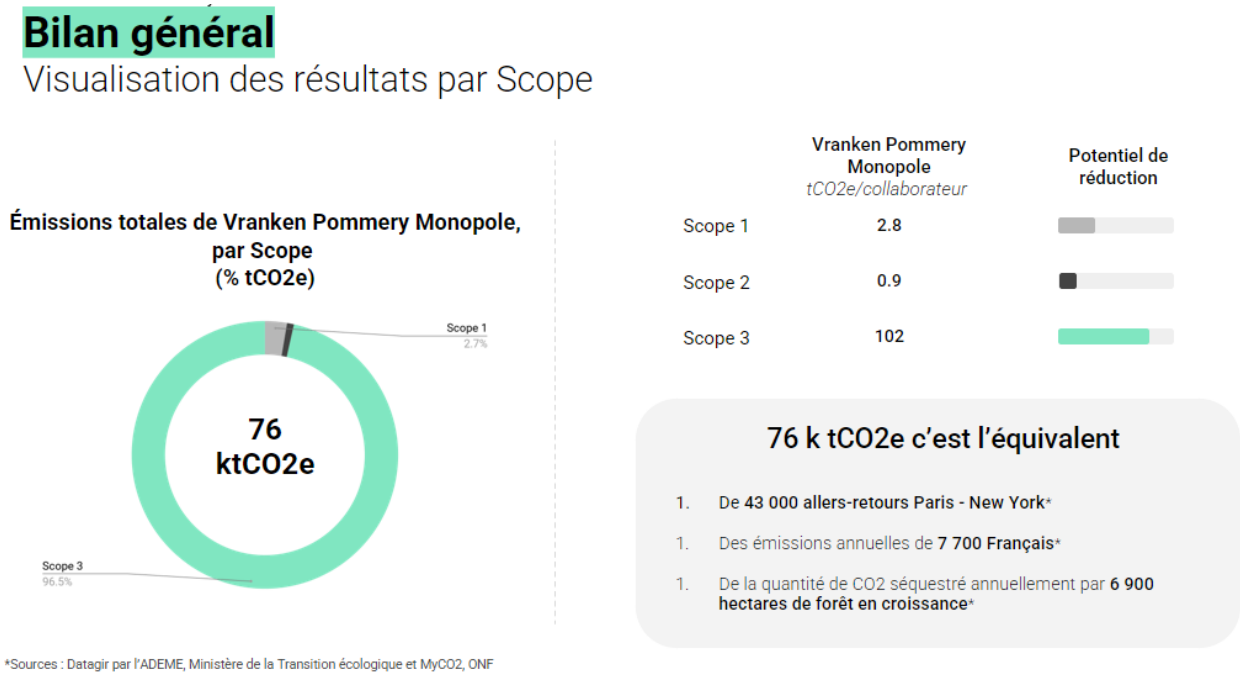

Visualisation des résultats par activité

Émissions totales de Vranken Pommery Monopole, par activité (% tCO2e)

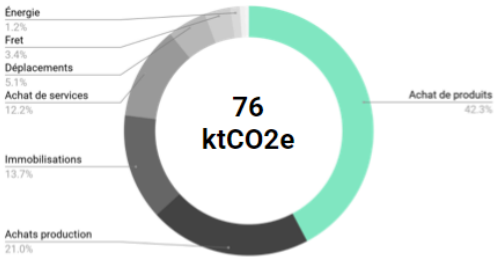

	Vranken Pommery Monopole *tCO2e*	Par collaborateur *tCO2e/collaborateur*	
Achat de produits	16 k	22	45
Achats pour la productio	32 k	45	?
Immobilisations	10 k		15
Achat de services	9.2 k		13
Déplacements	3.9 k		5.4
Fret	2.6 k		3.6
Autres*	1.8 k		2.5

** Énergie, Numérique, Activités et évènements, Déchets*

Détail par entité

Visualisation des résultats par entité

Émissions totales de Vranken Pommery Monopole, par entité, (% tCO2e)

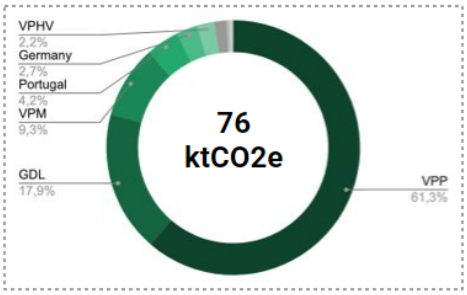

Émissions de chaque entité par source, (% tCO2e)

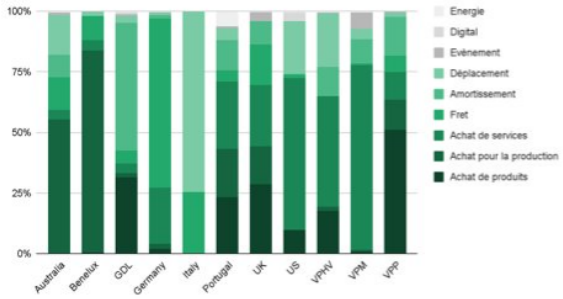

Méthodologie

- Les données financières proviennent des fichiers d'écritures comptables de chaque entité.
- Elles ont été retraitées avec des données physiques disponibles pour chaque entité.
- Pour les données de déplacement domicile-travail, les émissions ont été estimées au prorata du nombre d'employés.
- Ce graphe n'inclus pas les entités suisse et japonaise pour lesquelles nous avons opté pour une approche par extrapolation à partir des données des autres entités commerciales.

II - Une gouvernance garantissant la maîtrise des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe s'appuie sur la législation en vigueur.

Selon le cadre de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Président Directeur Général, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il vise à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés, notamment la maîtrise et la prévention des risques d'erreur ou de fraude. Pour autant, à l'instar de tout système de contrôle en général, il ne peut fournir la garantie absolue d'une élimination totale et complète des risques.

La Direction Générale de l'entreprise manifeste en permanence son engagement clair de maintenir et d'améliorer ses dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Le contrôle interne est une des préoccupations majeures de la Direction Générale, partagée par les cadres dirigeants, les membres du Comité d'Audit, et se décline à tous les niveaux de l'organisation de la Société et du Groupe consolidé, tel que présenté à la section 2 du Document d'enregistrement Universel.

2.1 - Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne dans le Groupe s'articule notamment autour :

- des membres de la Direction Administrative et Financière Groupe, chargés d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe et de veiller à l'application des procédures, règles et bonnes pratiques,
- du contrôle de gestion rattaché aux Directions Générales des différentes activités et fonctionnellement à la Direction du Contrôle de Gestion Groupe dépendant du Président Directeur Général et,
- du Service Juridique,
- des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence.

Leurs principales missions sont de veiller à la documentation et à la mise à jour des délégations de pouvoirs interne, de s'assurer du respect du principe de séparation des tâches, de superviser la remédiation des éventuelles déficiences du contrôle interne et le suivi des recommandations de l'audit externe.

Le Conseil d'Administration, à travers le Comité d'Audit, s'assure que l'entreprise soit dotée de procédures fiables permettant la supervision du dispositif de contrôle interne et d'identification, d'évaluation et de gestion des risques.

2.2 Analyse et gestion des risques

Un risque représente la possibilité qu'un évènement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les objectifs du Groupe.

La connaissance des risques peut provenir de différentes sources :

- de la remontée d'informations des opérationnels et des cadres techniques
- d'entretiens avec les dirigeants du Groupe
- d'études menées par le groupe de travail RSE.

La gestion de ces risques est intégrée dans les responsabilités des différents niveaux de management opérationnel. Ainsi, chacun des services inventorie les principaux facteurs de risques qui lui sont propres et dispose de ses procédures de contrôle, d'intervention et de couverture.

Les fonctions transversales de gestion des risques et de contrôle interne assurent la synthèse et la supervision de la coordination des procédures de couverture des risques, d'intervention et de contrôle.

Les membres de la Direction Administrative et Financière Groupe jouent un rôle important dans la gestion des risques. Ils pilotent la mise en place du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe et, à ce titre :

- supervisent la mise en place locale des directives, processus et contrôles définis dans les filiales étrangères ;
- assistent les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles dans leurs efforts d'amélioration et de remédiation des défaillances du contrôle interne ;
- coordonnent et préparent l'évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière.

Une synthèse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, est présentée chaque année au Rapport de Gestion de la Société.

Le Groupe a également développé une « formation » appelée « détecter et prévenir le risque de fraude » qui rappelle les bonnes pratiques à adopter par l'ensemble de son personnel.

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE entend poursuivre sa démarche qui aura pour objectif de renforcer la résilience et l'adaptation de notre Groupe aux changements climatiques. La durabilité de notre activité dans le temps est au cœur de notre réflexion.

2.3 Comité d'Audit

Suivant la décision du Conseil d'Administration du 11 octobre 2010, le Conseil d'Administration dispose d'un Comité d'Audit.

Ce Comité est composé d'au moins trois membres dont l'un au moins doit impérativement présenter des compétences en matière financière et comptable.

Le Comité d'Audit du Groupe est composé de 4 membres dont 3 indépendants. Sa Présidence est assurée par une administratrice indépendante.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité de la gestion des risques et des systèmes de contrôle interne (couvrant l'ensemble des domaines des entités du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE).

2.4 Service QSE (Qualité-Sécurité-Environnement)

Le service QSE coordonne le déploiement de la politique QSE des sites industriels afin de réduire leurs impacts.

Pour mener à bien ces différentes missions (communiquer la politique Qualité Environnement, animer le système mis en place, gérer les non-conformités, suivre les actions correctives déployées....), chaque Directeur d'entité a nommé un responsable Qualité - Environnement. Au niveau du Groupe, un responsable Qualité–Environnement est également présent, afin d'une part, d'apporter son soutien auprès des entités en place, et d'autre part, d'assurer le suivi des audits. Un Responsable Sécurité du personnel, rattaché au Groupe, travaille avec son équipe sur les actions découlant de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Qu'il s'agisse des domaines de la qualité, de la sécurité des aliments ou de l'environnement, l'ensemble des sociétés du Groupe respecte les mêmes logiques de conformité à la réglementation. La veille réglementaire environnementale est un point essentiel, qui encourage le Groupe à anticiper au maximum les évolutions de la réglementation et à réfléchir aux évolutions de nos pratiques.

Pour ce faire, le Groupe dispose d'un grand nombre de sources telles que celles des interprofessions. Fort de son expérience en matière d'ISO 14001, le Groupe a mis en place une veille permettant de connaître les nouveaux textes et évolutions des textes existants servant de base de données au Groupe.

2.5 Veille réglementaire

Le Groupe bénéficie également d'une veille réglementaire importante et enrichie, grâce au réseau professionnel auquel il appartient, notamment :

- Activités du Chef de Cave en Champagne (Membre de la Commission technique et Environnement du Comité Champagne et Co-Président de la Commission Equipement du Vignoble du Comité Champagne)
- Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne
- Union des Maisons de Champagne
- Comité Interprofessionnel des Vins de Provence
- Comité Interprofessionnel des Vins de Porto
- Membre de MIDDLENEXT

2.6 Preuves d'engagement

La mise en place des référentiels ISO est une démarche volontaire de l'entreprise. Nous recherchons la satisfaction de nos clients et souhaitons instaurer un climat de confiance en développant en interne les capacités nécessaires pour offrir des produits de qualité constante.

L'application de ces normes peut faire l'objet de certifications séparées ou comme dans certaines entités du Groupe, d'une démarche intégrée.

Notre management par la qualité prend en compte l'aspect primordial de la Sécurité du consommateur. Le Groupe a retenu une méthode reconnue et largement appliquée d'analyse de risques : la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points).

Cette méthode a permis au Groupe d'aboutir à une analyse des risques qui est suivie, complétée et améliorée périodiquement.

Cette analyse définit :

- Le risque potentiel consommateur,
- Les mesures préventives prises,
- Les limites à ne pas dépasser pour préserver la sécurité des aliments,
- Les règles de surveillance et de contrôle,
- Les actions correctives à entreprendre en cas de dépassement des limites fixées.

Au Portugal, le site de Rozès qui était depuis 2010 certifié ISO 22000 s'est tourné en 2018 vers la certification IFS Food (International Features Standard), confirmant ainsi son engagement dans la sécurité des aliments et le respect du consommateur. Cet engagement a été renouvelé en août 2022.

Les sites de production de Champagne sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001 depuis plusieurs années. Un important travail a été mené en 2018 pour la mise en place des versions 2015 des normes ISO 9001 et ISO 14001 ainsi que pour la mise en place de la norme ISO 22000, obtenue en août 2018.

Cette troisième certification, portant sur la sécurité des aliments vient compléter les deux premières normes sur la qualité des produits et le respect de l'environnement.

En janvier 2019 le site de Tours-sur-Marne a également obtenu la certification IFS Food qu'il a reconfirmé en janvier 2022.

Le site de Jarras travaille à l'obtention de la certification IFS Food pour 2023.

En 2022, ce sont 51,16% de nos effectifs de production qui travaillent sur des sites de production certifiés sur un référentiel de sécurité des aliments.

Les sites du Groupe sont protégés contre les risques sur les produits et ce, notamment par des systèmes de contrôle, de surveillance et de vidéosurveillance. En effet, dans les locaux considérés comme étant à risque, ont été installées des alarmes permanentes reliées en télésurveillance. Dans le cadre de la certification IFS, les sites certifiés ont réalisé une analyse « Food Defense » destinée à protéger le produit contre les risques d'actions malveillantes.

III - Produire des champagnes et vins de qualité en respectant l'environnement et la biodiversité

Produire dans le plus grand respect de l'environnement, tel est le devoir de l'exploitation de produits qui bénéficient d'un label d'appellation d'origine contrôlée de grande notoriété.

Cette préoccupation, déjà ancienne, s'est renforcée depuis une quinzaine d'années et elle s'inscrit dans un objectif de développement durable de nos activités. Les actions suivantes contribuent directement à la poursuite des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

3.1 Un engagement volontaire et durable : Au niveau des vignobles

3.1.1 Certifications et engagements

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Nos engagements environnementaux sont représentés par différentes certifications au niveau des vignobles.

Les sites de Camargue et de Provence sont certifiés producteurs et transformateurs de vins biologiques pour l'élaboration de plusieurs cuvées biologiques. Environ 1.396 hectares sont certifiés biologiques et plus de 622 hectares sont en conversion.

En 2022, cela représente donc 68% des surfaces des vignes du sud de la France qui sont certifiées biologiques et près de 99 % des surfaces des vignes qui sont certifiées Biologique ou en conversion Biologique. L'augmentation entre 2021 et 2022 des surfaces certifiées s'élève à 16%.

Dans nos vignobles de Champagne, nous avions engagé, en 2020, une démarche de conversion bio, dans la lignée de ses vignobles de Camargue et de Provence. Les conditions climatiques, notamment la forte pluviométrie de l'année 2021, a modifié notre approche. La viticulture bio n'est plus apparue durable en raison du recours à beaucoup de cuivre et de nombreux passages avec au final beaucoup de pertes. Nous avons décidé d'arrêter la conversion bio, en juin 2021, à l'exception de presque 13ha, tout en maintenant une politique zéro herbicide sur l'ensemble des vignobles champenois.

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE reste un acteur engagé des autres certifications environnementales déjà obtenues sur nos vignobles Champenois en 2014 (Haute Valeur Environnementale et Viticulture Durable en Champagne) et maintient toute l'activité d'accompagnement de ses partenaires-vignerons vers la Viticulture Durable en Champagne.

La certification Haute Valeur Environnementale récompense, après un audit très précis et extrêmement détaillé, réalisé par un organisme indépendant, les exploitations agricoles répondant au niveau le plus élevé prévu par le Grenelle de l'environnement signé en 2007.

Les vignobles Vranken-Pommery font partie des quelques-uns à pouvoir revendiquer cette distinction.

La Quinta Do Grifo située dans le Douro Supérieur au Portugal, entrée en conversion à la viticulture biologique en 2021, poursuit en ce sens.

Cette conversion d'une durée minimale de trois ans sera progressive afin d'adapter nos vignobles et notre structure à cette viticulture exigeante. Cette décision a été mûrement réfléchie et est l'aboutissement de nombreuses années d'expérimentation à grande échelle sur l'ensemble de nos vignobles.

Ce sont de nombreuses années de travail pour conduire la Maison vers une viticulture durable qui assure, aujourd'hui, une utilisation extrêmement réduite de produits de protection de la vigne complétée au quotidien par l'utilisation de nouvelles méthodes comme les moyens de lutte biologique contre les insectes ravageurs.

Notre politique d'achat raisins vise à entraîner le plus grand nombre vers une démarche 100 % écologique. Depuis 2014, l'équipe technique Vignoble s'est donc étoffée : un véritable service technique « Relations Vignobles » a vu le jour pour proposer soutien et accompagnement tout au long de la campagne à nos vignerons partenaires.

Le Groupe tient un rôle majeur dans le Vignoble en informant l'ensemble des intervenants Champenois sur la prise en compte des différentes problématiques environnementales, de la sécurité des consommateurs et des exigences réglementaires ou préfectorales. Au travers de ses équipes, il apporte l'analyse et la compétence nécessaires pour fournir le soutien et l'aide technique souhaités par ses partenaires vignerons. L'équipe du vignoble organise par exemple des journées sur le thème de la Viticulture Durable pour les partenaires de la Maison.

L'accompagnement des vignerons partenaires dans la démarche de Viticulture Durable, que nous réalisons, est possible selon 4 axes ou étapes :

- La formation

Plusieurs sessions de formation VDC sont réalisées chaque année. Elles permettent de faire découvrir le référentiel avec une explication de chaque exigence et d'évaluer l'exploitation des vignerons formés : un plan de progrès est ensuite établi par exploitation afin qu'elle s'inscrive dans une démarche progressive.

- L'autodiagnostic

Un autodiagnostic à domicile peut être effectué afin d'évaluer précisément l'exploitation d'un vigneron vis-à-vis du référentiel « Viticulture Durable en Champagne ». Ce diagnostic se base sur ses pratiques, l'état de son vignoble et de ses bâtiments, la traçabilité et l'archivage de ses données. Il donne une véritable photographie de l'exploitation et peut servir d'audit blanc avant certification.

- L'accompagnement individuel

Pour les vignerons les plus avancés, le Service Technique Vignoble VRANKEN-POMMERY propose un accompagnement individuel complet et adapté à l'exploitation du vigneron pour accéder à la certification.

Selon les besoins du viticulteur, l'accompagnement comprend l'autodiagnostic de l'exploitation, la réalisation d'un plan de progrès pour lever les écarts (non-conformités), un audit blanc afin de vérifier que l'exploitation répond aux exigences de la VDC avant l'audit de certification. Dans certains cas, Vranken-Pommery Monopole va également aider le vigneron à répondre à certains points précis du référentiel : identification des éléments de biodiversité et calcul du ratio SET/SAU (% de biodiversité / surface de l'exploitation), recherche des zones possibles pour l'implantation de « biodiversité » dans son vignoble (haies, arbres, soutènements naturels…), calcul de l'empreinte carbone, cartographie, …

- La certification

L'équipe technique assure la préparation à l'audit et peut également être présente le jour même sur la demande du vigneron.

La Maison propose également une certification collective centralisée aux partenaires engagés dans la démarche afin de regrouper les audits de plusieurs exploitations.

Depuis décembre 2021, la Maison Vranken-Pommery a signé une convention avec l'un de ses partenaires historique et métayer : Avize Viti-Campus. Cette convention scelle la création du réseau d'animation Vert Cot'Eau à destination des viticulteurs partenaires de la Maison. Ce réseau, avec le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, vise à sensibiliser, former et accompagner les exploitants désireux de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires. Des rencontres techniques sont organisées régulièrement autour de thématiques d'adaptation à cette réduction d'utilisation de produits phytosanitaires ou autres leviers possibles.
La Maison Vranken-Pommery, grâce à son travail de fond, voit ses surfaces d'approvisionnements certifiés augmenter chaque année, comme le montre l'indicateur suivant :

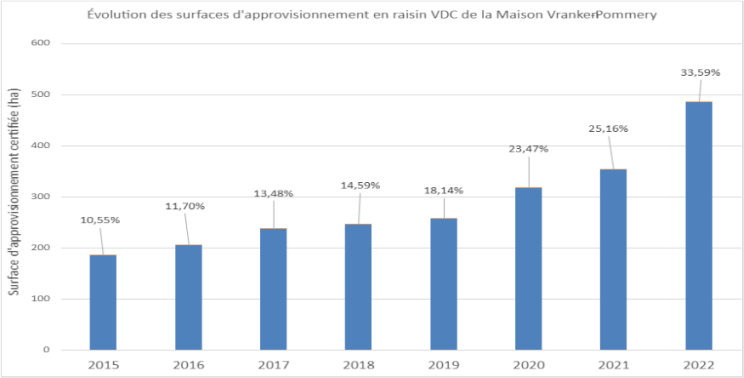

	Hectares en exploitation (location) ou pleine propriété	***Hectares convertis bio***	***Hectares conversion***	***% bio 2022***	***% bio 2021***	***% conversion bio 2022***	***% conversion bio 2021***	***% bio et conversion 2022***	***% bio et conversion 2021***
Champagne	288	0	13	0%	0%	4.5%	3%	4.5%	3%
Provence – La Gordonne	293	283	4	96%	100%	0%	0%	98%	100%
Camargue – IGP Sables	1754	1114	618	63.5%	44%	35%	52%	98.8%	96%
Portugal	230	18	49	8%	8%	21%	8%	29%	16%
TOTAL	2565	1415	684	55%	42%	27%	37%	81.8%	79%

3.1.2 La biodiversité au cœur de nos vignobles

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

En Champagne

Le vignoble Vranken-Pommery possède près de 20 ha dans une zone de défense des habitats d'oiseaux protégés et de nidation d'espèces migratoires appelée Zone NATURA 2000 et créée en Novembre 2014 sous l'impulsion de l'Union Européenne. A ce titre, le vignoble Vranken-Pommery se conforme à une charte Natura 2000 qui marque notre adhésion en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels. Il s'agit là également d'une exigence du référentiel « Viticulture Durable en Champagne ».

Une attention particulière est aussi accordée à la protection des espèces pollinisatrices (abeilles notamment) en réduisant de manière drastique le recours aux insecticides, en favorisant la confusion sexuelle, en préférant des traitements en dehors des phases de butinage et en implantant des espèces mellifères en bordure de parcelle. Le vignoble champenois de notre Groupe est moteur dans la lutte par confusion sexuelle qui est une alternative reconnue aux traitements insecticides. Plus de 98 % du vignoble sensible aux tordeuses de la grappe est en confusion en 2022.

En 2022, l'exploitation du vignoble s'est faite sans utilisation d'herbicides. L'indice de Fréquence de traitements par herbicide est désormais proche de zéro.

En 2019, le Groupe a aménagé près de son site de production de Tours-sur-Marne, un parc paysager de 5 ha regroupant une large variété d'essences d'arbres. L'objectif de la création de ce parc est double. Il permet à la fois d'agir pour la préservation du patrimoine sylvestre et de compenser pour partie la biodiversité possiblement dégradée suite à l'installation du site.

Au sein de son célèbre Clos Pompadour en plein cœur de Reims, la Maison Pommery prend aussi soin de conserver les 7 cépages historiques champenois, à savoir l'arbane, le chardonnay, le meunier, le petit meslier, le pinot blanc, le pinot gris, le pinot noir.

En Camargue

En qualité de propriétaire terrien responsable, les Grands Domaines du Littoral se sont engagés sur le Domaine de Jarras à adopter un modèle de gestion permettant de produire du vin en utilisant le territoire de façon durable. Plus de 4.000 ha de territoire camarguais sont classés « NATURA 2000 », dont 2 000 ha sont sur les propriétés du Groupe et entretenus par celui-ci. Nos méthodes de culture respectueuses de l'environnement ont permis le développement d'une extraordinaire biodiversité : près de mille espèces vivantes sont recensées sur nos propriétés par des biologistes écologues.

Cet inventaire de la diversité biologique a révélé la haute qualité écologique et environnementale du Domaine de Jarras.

Les sables de Camargue permettent également de planter des pieds francs, c'est-à-dire sans l'utilisation de porte-greffe, et donc de conserver les pieds de vignes dans leur intégralité, tels qu'ils l'étaient avant l'arrivée du phylloxera. Des sélections massales sont de plus effectuées afin d'augmenter la diversité génétique des plants de vignes.

En Provence

Après plusieurs années d'une restauration importante qui s'est achevé en 2022, le Château La Gordonne a retrouvé son jardin et une roseraie exceptionnelle qui constitue une des plus belles collections de roses de la région.

Par ailleurs, Le Château La Gordonne est en cours de labellisation « Jardin Remarquable » pour son initiative portant sur une parcelle de 3 ha plantée alternativement de vignes (1,3 ha) et de pivoines.

Le label « Jardin Remarquable » est décerné pour une durée de 5 ans renouvelable par le Ministère de la Culture et permet de distinguer les jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique dans le respect de la qualité environnementale.

Au-delà de l'aspect ornemental, la roseraie et le « jardin remarquable » constituent à la fois un « conservatoire du patrimoine végétal », et un réservoir de biodiversité notamment pour les insectes pollinisateurs, mais aussi d'autres espèces qui peuvent potentiellement aider la vigne contre certains pathogènes.

Dans la Vallée du Douro

Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National). Le vignoble du Douro (Porto) est classé au Patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2001. Ce niveau d'exigence garantit la pérennité des sites du Douro.

Porto Rozès s'efforce de protéger son patrimoine au quotidien, notamment grâce à la mise en œuvre d'une « production intégrée ». Il utilise à ce titre des « engrais naturels » en broyant les sarments de vignes et en les répartissant sur les vignes plutôt que de les brûler. Il réalise la confusion sexuelle et s'interdit l'emploi de produit phytopharmaceutique sur les parcelles de vigne.

Il a également mis en place un système de goutte à goutte pour maintenir, sous bassin couvert, les jeunes plants plutôt que de les irriguer abondamment.

Depuis les débuts de la viticulture, les cépages se sont vus évoluer en suivant l'évolution des différentes régions viticoles, ainsi qu'au sein de ces régions. Au fur et à mesure de ces évolutions, de nombreux cépages utilisés auparavant ont de moins en moins été utilisés, voire ont totalement disparu de nos vignobles. Vranken-Pommery Monopole, sensible à la préservation des cépages historiques et au patrimoine viticole, préserve sur ses sites du Douro, les cépages ancestraux qui ont participés à ce qu'est devenue la viticulture de cette région aujourd'hui. Ce travail de conservation du patrimoine viticole pourrait être d'une grande utilité dans un but de résilience face au dérèglement climatique et à la pression sanitaire.

3.2 Un engagement volontaire et durable : au niveau de la production

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe peut être exposé à des risques environnementaux. Nous sommes conscients de l'influence que peut avoir le réchauffement planétaire sur notre activité. Pour tenter de limiter et de réduire notre empreinte carbone, nous avons entrepris depuis des dizaines d'années de nombreuses actions qui s'inscrivent dans notre charte éthique, telles que :

- Réduire le poids de nos bouteilles champenoises d'environ 65g en poids de verre,
- Faire certifier nos sites de production Champenois ISO 14001,
- Réaliser le bilan carbone de nos activités Champagne et Vins,
- Travailler sur les réductions des consommations de ressources, notamment l'énergie,
- Réaliser un bilan énergétique de certaines activités afin de mettre en évidence des pistes de diminution de nos consommations d'énergie.

Il est important de noter que les sites de production Français sont soumis, par la grande capacité des cuveries, à la réglementation très stricte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Aussi, le Groupe doit-il fréquemment faire état de ses activités aux instances gouvernementales (Préfecture, DREAL) par des reportings mensuels et trimestriels.

Cette réglementation intervient lors de la mise en œuvre d'installations nouvelles de même que pour la rénovation des installations existantes. Toute modification de l'existant doit être portée à la connaissance de la DREAL qui propose au Préfet un avenant à l'Arrêté Préfectoral d'exploiter.

3.2.1 Des relations fournisseurs pérennisées

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Les achats d'emballage sont centralisés par le Groupe. Le critère qualité/prix n'est désormais plus le seul à entrer dans les négociations. Le critère environnemental rentre aussi en ligne de compte. La proximité des fournisseurs est en effet un facteur de réussite de notre activité.

Les approvisionnements privilégiés sont ceux qui sont les plus proches de nos sites de production. Ainsi plus de 95 % des emballages qui arrivent en Champagne sont approvisionnés au départ de la France, et plus de 89% proviennent de la Marne.

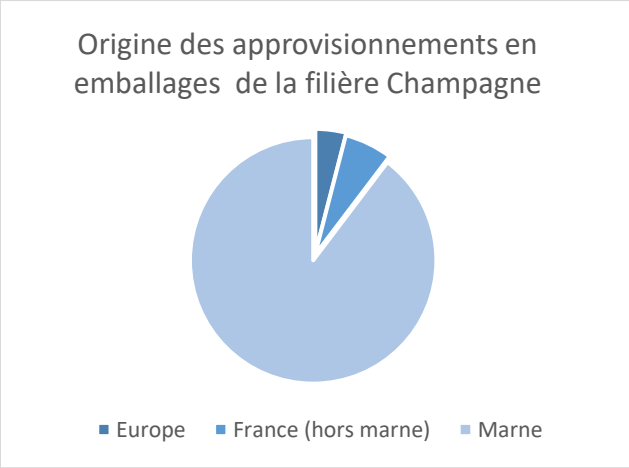

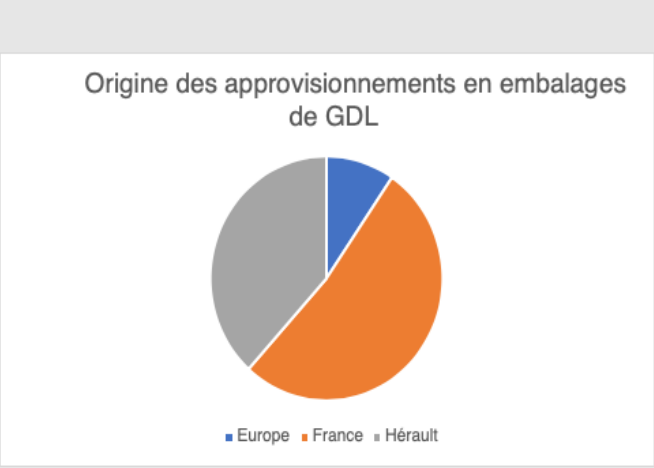

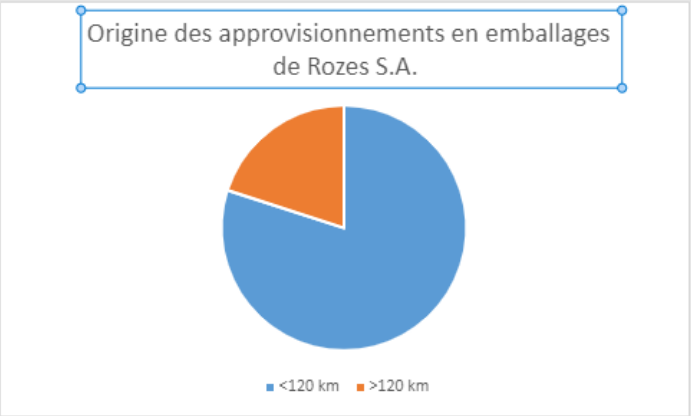

Tous les fournisseurs soumis à cahier des charges se sont engagés dans le respect des valeurs environnementales suivantes :

- économiser l'eau et s'assurer que les eaux rejetées dans les réseaux ne contiennent pas de matières ou produits polluants ;
- économiser l'énergie consommée par les installations de production ;
- utiliser les produits les moins irritants et polluants pour la santé et l'environnement ;
- prévenir et limiter tout risque de pollution lors des opérations effectuées dans le cadre de sa prestation ;
- collecter et valoriser ses déchets en privilégiant les meilleurs traitements.

3.2.2 Des emballages respectueux du produit et de l'environnement

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.2 Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Travailler sur les emballages à la source, partout où cela est possible, est une des ambitions du Groupe. Il faut optimiser le poids des emballages tout en préservant la qualité du produit et le service rendu au consommateur. L'innovation majeure faite en ce sens chez VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a été d'alléger les bouteilles et les demi-bouteilles champenoises en poids de verre (cf. le saviez-vous).

Le Saviez-vous ? Bouteille allégée

En partenariat avec un de nos fournisseurs de verrerie, nous avons été les premiers en Champagne à utiliser des bouteilles dont le poids de verre est réduit.
Les premières utilisations de bouteilles dites « allégées » remontent à 1997.
Quand une bouteille de Champagne standard pèse 900g, une bouteille « allégée » pèse 65 g de moins.
La mise en place de cette politique a permis une réduction du tonnage verrier utilisé. Ce qui a engendré une réduction significative de la quantité d'énergie nécessaire pour fabriquer les bouteilles en verre ainsi qu'une diminution de la quantité de verre à recycler au niveau des communes.
Il va de soi que la qualité de la bouteille reste inchangée, que la résistance à la pression a été testée et que la sécurité du consommateur est préservée.
Les avantages au niveau de la fin de vie du produit ne sont pas les seuls à prendre en compte, n'oublions pas que l'allégement des bouteilles a permis aussi d'augmenter la capacité de chargement des camions de livraison vers les sites de production. Ce qui a permis de réduire le nombre de transport routier et l'impact sur la pollution atmosphérique.

Un carton respectueux de l'environnement

Le carton d'emballage accompagne tous nos produits. Il les regroupe, les protège pendant le transport et préserve leurs qualités. Son impact sur l'environnement est à prendre en compte mais il reste quasiment indispensable. Cependant, ce qui est positif avec les emballages en papier ou en carton, c'est qu'ils se recyclent et que leur matière est réutilisée pour faire de nouveaux emballages.

Nos fournisseurs de cartons s'assurent que les matières premières pour leurs emballages en ondulé sont approvisionnées de façon contrôlée et durable. La fibre de cellulose est le composant de base de l'emballage papier-carton, et provient de deux sources combinables : la fibre vierge et la fibre recyclée.

- La fibre vierge est obtenue à partir des sous-produits du bois - rondins de premières éclaircies, chutes de scieries…qui n'auraient, sans cette industrie, aucune utilité. Cette étape initiale est déjà un recyclage en soi. La plupart des papeteries de nos fournisseurs sont certifiées FSC ou PEFC. Ceci garantit de manière crédible que leurs produits proviennent de forêts correctement exploitées.

- La fibre recyclée (3/4 de la fibre utilisée dans l'emballage) est quant à elle fabriquée à partir d'emballages papier carton usagés, dont on extrait la fibre de cellulose. Ainsi, le cycle de vie des emballages papier-carton s'appuie sur l'optimisation constante d'un potentiel fibreux issu du « capital nature » et des produits en fin de vie.

Loin de détruire la forêt, cette industrie contribue à la gestion durable des couverts forestiers (moindre pression sur les ressources naturelles, lutte contre l'effet de serre) et à la valorisation des emballages papier-carton usagés (moindre impact en fin de vie, réutilisation de la matière et de l'énergie). Elle s'inscrit pleinement dans le développement durable de la planète

3.2.3 Diminuer la consommation d'énergie

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les apports en énergie des sites de production du Groupe se font par le biais de consommations d'électricité et de gaz. L'électricité est utilisée principalement pour les éclairages de bâtiments, le fonctionnement des équipements et le refroidissement des installations. Le gaz est, quant à lui, consommé pour le chauffage des bâtiments et la régulation des températures des vins en cuverie.

En 2020, nous avons remis à jour l'audit énergétique des activités de production de la branche Champagne. Celui-ci nous donne des pistes de progrès en matière d'utilisation de l'électricité et de gaz.

En 2021, les locaux administratifs de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ont fait l'objet, eux aussi, d'un audit énergétique basé sur les consommations de 2020. Cet audit a consisté à analyser les factures d'énergie, les systèmes d'isolation thermique, les caractéristiques techniques des principaux équipements consommateurs d'énergie… Il en est ressorti des propositions d'actions permettant de réduire à long terme les consommations d'énergie du site.

Un groupe de travail a été créé en 2022, visant à réduire la consommation d'énergie des sites de production de Champagne. Il aboutit à différentes actions telles que :

- Le décalage des heures de fonctionnement de certains appareils très consommateurs,
- La modification de mauvaises pratiques relatives à l'éclairage,
- La diminution de la pression de certains compresseurs d'air,
- L'installation de sous-compteurs électriques,
- Le remplacement de nombreux luminaires par des lampes LED.

Des investissements sont prévus en 2023 pour continuer à travailler sur les consommations d'énergies.

Consommation d'électricité des sites de production en MWh

Site de production	***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***Variation 2021/ 2022***
Domaine Royal de Jarras	2 021	2 040	1 860	1771	2001	+13%
Château La Gordonne	346	401	404	427	514	+20%
VPP Reims	3 620	3 513	3 331	3094	3293	+6.4%
VPP Tours-Sur-Marne	4 308	4 557	3 938	4295	3365*	-21.6%
Quinta de Monsul	380	361.56	292	330	281	-14.8%

* Evolution de périmètre, voir note méthodologique

L'augmentation de 20% de la consommation d'électricité du site de Château la Gordonne est liée à l'accroissement de l'utilisation du froid sur le site en 2022. Dans le cadre de la certification ISO 14001, les consommations des sites de Champagne sont suivies par rapport à l'activité des sites et des objectifs d'amélioration sont fixés tous les ans en revue de direction.

Grâce au suivi des relevés de compteurs nous suivons un ratio de consommation d'énergie / équivalent bouteilles produites qui s'élève à 0,048 kWh / équivalent bouteille sur le site de Tours-sur-Marne en 2022.

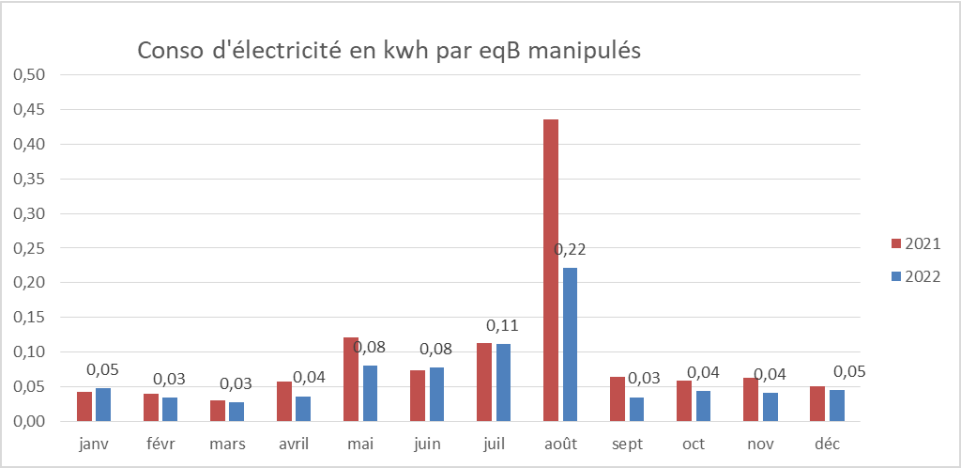

Au Portugal, profitant de conditions d'ensoleillement favorables, nous avons investi dans une surface d'environ 400 m2 de panneaux photovoltaïques destinés à faire l'appoint d'électricité du site de production de la Quinta de Monsul, notamment pendant les vendanges. La part d'électricité produite non consommée sera est renvoyée dans le réseau de distribution électrique.
Cet investissement dans les énergies vertes permettra une baisse notable des consommations d'électricité du site. La mise en route a été réalisée en avril 2022 et a permis une baisse des consommations d'énergie comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus.

La pasteurisation est un procédé de conservation des aliments par chauffage à une température comprise entre 60 et 100 °C, pendant une durée définie, suivi d'un refroidissement rapide. Dans l'objectif de réduire sa consommation en fuel et ses émissions de gaz à effet de serre, la société des Grands Domaines du Littoral a pris la décision d'adapter ses méthodes de vinifications, et d'arrêter presque totalement la pasteurisation de ses vins. Ce changement de processus de vinifications a permis de diviser par 10 la consommation de fuel sur ce poste.

3.2.4 Réduire les consommations d'eau et protéger la ressource

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

La consommation de cette ressource est un axe important de la politique environnementale des sites de production du Groupe. Dans le contexte actuel, nous ne pouvions nous désintéresser de l'impact de notre ressource naturelle principale.

Consommation d'eau des sites de production en m^3

Site de production	***2018***	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***	***Variation 2021 / 2022***
Domaine Royal de Jarras	21 554	15 304	15 258	14 369	16907	+17.7%
Château La Gordonne	5 823	9 781	8 137	9 622	10548	+9.6%
VPP Reims	12 775	11 956	10 919	9 626	14594	+51.6%
VPP Tours-Sur-Marne	9 852	10 996	8 508	13 117	9924*	-24.3%
Quinta de Monsul	6 045	8 035	8 370	5 706	7344	+28.7%

*Evolution de périmètre, voir note méthodologique

Les hausses de consommation d'eau rencontrées entre 2021 et 2022 sur les sites du Sud de France et du Portugal sont liées à l'activité de ces sites qui a crû en 2022.

En Champagne, de véritables plans d'actions ont été menés afin de lutter contre la surconsommation et les fuites tout en gardant la même qualité de produit. L'augmentation de 50% de la consommation d'eau du site de Reims entre 2021 et 2022 est liée au redémarrage d'une ligne de production et aux vendanges 2022.

Afin de suivre au mieux les consommations en eau dans chaque atelier de la Branche Champagne, des cibles et des indicateurs de suivi de consommation ont été créés. La baisse de ces consommations fait partie intégrante de notre politique environnementale mais reste très dépendante des fluctuations d'activité

Grâce au suivi des relevés de compteurs nous suivons un ratio consommation d'eau / équivalent bouteilles produites qui s'élève à 0,14 m3 d'eau / équivalent bouteille sur le site de Tours-sur-Marne en 2022.

Afin d'impliquer tous les collaborateurs dans les efforts à fournir afin de limiter les dépenses de cette ressource précieuse qu'est l'eau, une part de l'intéressement accordé aux salariés est calculé en fonction de la consommation d'eau.

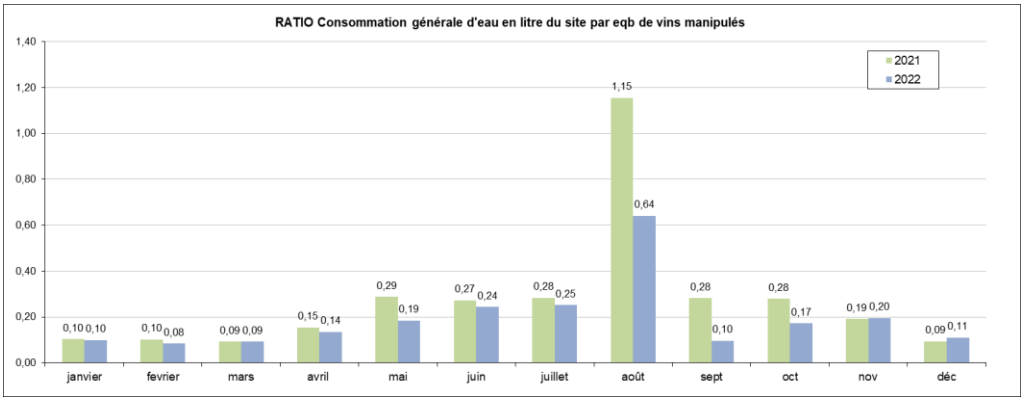

Site de Tours-sur-Marne

<u>Protection de la ressource en eau</u>

Le 10 décembre 2021, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, Avize Viti-Campus et l'agence de l'eau Seine-Normandie signent un contrat de partenariat et créent un réseau d'animation appelé "Vert Cot'eau".

Les partenaires se donnent trois campagnes viticoles successives pour former, sensibiliser et accompagner les vignerons désireux d'évoluer sur des sujets tels : que les pratiques d'entretien des sols pour atteindre le zéro herbicide, et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, dont les résidus constituent l'une des causes majeures de dégradation de la qualité des eaux souterraines, et des rivières du territoire champenois.
Concrètement, les partenaires souhaitent mobiliser 30 exploitations dont les parcelles viticoles se trouvent sur des aires d'alimentation de captage, considérées comme des zones prioritaires. Par la suite le réseau pourra être élargi au sein de l'aire d'Appellation Champagne. Evolutif, le réseau d'animation est composé de trois paliers d'objectifs environnementaux progressifs, indispensables pour permettre l'adaptation des vignerons. Après un premier socle tourné autour de la certification Viticulture Durable en Champagne, le deuxième palier sera consacré à l'arrêt des herbicides et à la suppression des produits les plus nocifs. Le troisième palier sera consacré aux pratiques de la viticulture biologique et/ou de biocontrôle. L'ensemble de ce travail sera facilité par la mise à disposition de la structure de certification collective créée par le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, permettant aux viticulteurs d'obtenir un soutien administratif et technique dans la préparation des audits.

En novembre 2021, les Grands Domaines du Littoral ont signé une convention avec la Communauté d'Agglomération de Sète et Suez Eau permettant la réutilisation des eaux usées produites par la station de traitement des eaux usées de Marseillan pour l'irrigation des vignes, projet SALT'EAU.

GDL exploite approximativement 260 ha de vignes sur le lido de Thau, entre Sète et Marseillan Plage qui, du fait du stress hydrique lié aux effets du changement climatique, n'obtiennent pas des rendements optimaux.

Le projet de réutilisation des eaux usées traitées, qui a été initié en 2016, vise à pomper les EUT au niveau d'un bassin de stockage puis de les acheminer jusqu'à une unité de dessalement avant injection dans le réseau d'irrigation.

L'apport en eau de ce système sur les vignes représente plus de 264 000 m3 d'eau par an.

3.2.5 Optimiser le traitement des déchets

12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Le tri des déchets sur les sites de production est une des premières mesures mises en place sur les sites de production certifiés. Dans une démarche d'économie circulaire, nous séparons et expédions le maximum de déchets possibles vers des entreprises agréées afin qu'ils connaissent une seconde vie ou une valorisation. Au cours des dernières années, de nombreux progrès ont été réalisés, que ce soit au niveau du tri des déchets, qui se fait entre 98 et 100 % en valorisation sur le site de Reims, ou au niveau du coût de leur traitement.

Grâce au suivi des quantités de déchets envoyées et aux coûts induits nous suivons des ratios de quantité de déchets / équivalent bouteilles produites et de coût des déchets à la tonne qui s'élèvent respectivement à 4 g de déchets / équivalent bouteille et 5.35 € / tonne de déchets sur le site de Tours-sur-Marne en 2022* ; ainsi que 3.28 g de déchets / équivalent bouteille et 43.92 € / tonne de déchets sur le site de Reims en 2022. Auparavant, les résultats du ratio quantité de déchets / équivalent bouteille manipulée étaient respectivement de 4,36g/eqb à TSM et 3,80 g/eqb à Reims.

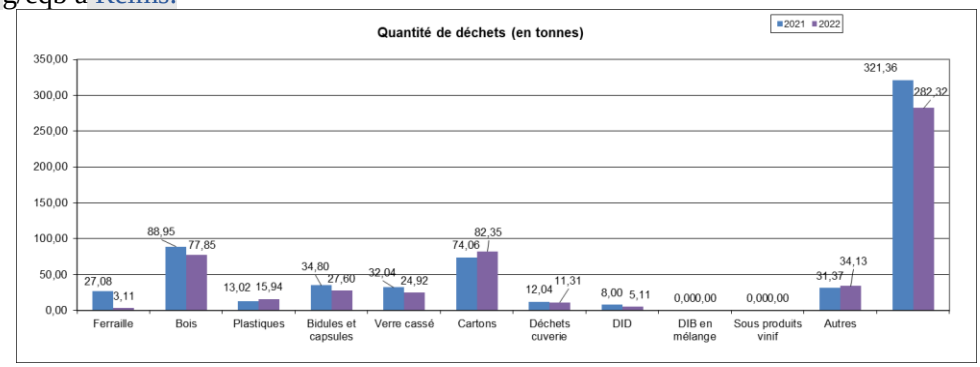

Site de Tours-sur-Marne
*Evolution de périmètre voir note méthodologique

3.2.6 Améliorer le traitement des effluents

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

L'eau est la principale ressource naturelle que les activités de vinification et d'embouteillage impactent. Nous nous devons de maîtriser au mieux la consommation de l'eau mais aussi de gérer les effluents qui sont produits par nos activités. Il s'agit d'un impact environnemental essentiel dans notre secteur. Pour se faire, chaque site de production possède sa propre méthode de traitement des effluents.

Des analyses et contrôles quotidiens des effluents sont faits, après traitement pour le site de Tours-sur-Marne, et après prétraitement pour le site de Reims qui a passé une convention de Rejets de ses effluents avec la Communauté d'Agglomération de Reims (CAR).

Dans l'intention de diminuer la pollution par utilisation de produits chimiques, la société Grands Domaines du Littoral à prit l'initiative de stériliser sa chaine avec de l'eau à 90°C pendant 30 minutes, plutôt que d'utiliser les produits habituels. Cette stérilisation est rendue possible grâce à la chauffe de l'eau jusque plus de 80°C via une pompe à chaleur, puis l'utilisation d'une résistance uniquement pour les derniers degrés.

3.3 Un engagement volontaire et durable : Au niveau des expéditions

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Depuis 2021, VRANKEN- POMMERY MONOPOLE s'est engagé avec l'ADEME et l'AUTF dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de marchandises liés à son activité.

La démarche FRET 21 a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable.

L'engagement porte sur une période de 36 mois, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et consiste en la mise en œuvre de 6 actions de réduction sur le périmètre Vins et Champagnes sur 3 axes :

- Suppression du lieu de stockage à Vatry et substitution par un flux tampon
- Utilisation du B100 auprès de plusieurs transporteurs
- Incitation des transporteurs à adopter la charte Objectif C02

Notre objectif est de réduire de minimum 5% nos émissions de CO2e sur nos transports d'ici à fin 2023, soit une diminution de 28 tonnes CO2e.

Les flux qui ont été étudiés sont les transports amont, les intersites et les transports aval en France par route.

En 2022, nous avons réduit nos émissions de CO2 de 4.75% et évité la production de 21 tonnes de CO2e.

IV - Répondre aux aspirations de nos collaborateurs en leur assurant égalité des chances et opportunités d'évolution

Le Groupe comptabilisait 561 collaborateurs (CDI-CDD) à l'effectif inscrit au 31 décembre 2022 et 545 au 31 décembre 2021.

L'effectif CDD correspond sur l'année 2022 à 147 équivalents temps plein.

En raison de son important domaine viticole, le Groupe a essentiellement recours à ces contrats afin de réaliser les différents travaux saisonniers de la vigne, ces derniers représentent ainsi environ 80% de l'effectif CDD.

Les principaux indicateurs du Groupe :

Effectif CDI inscrit au 31 décembre par zone géographique :

En valeur

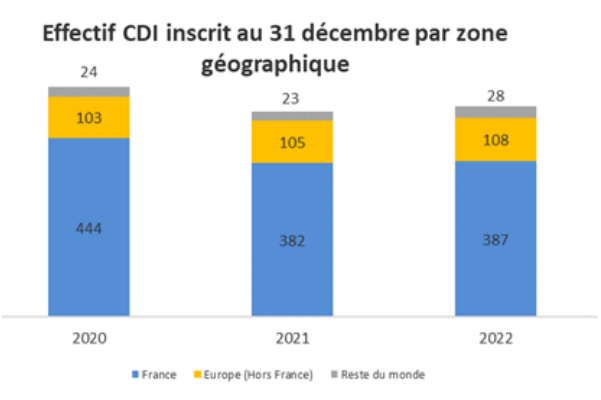

En pourcentage

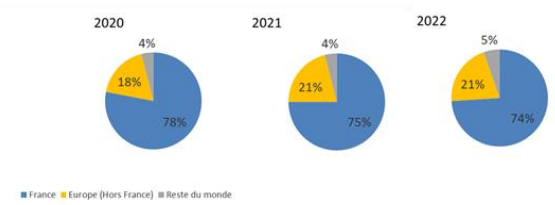

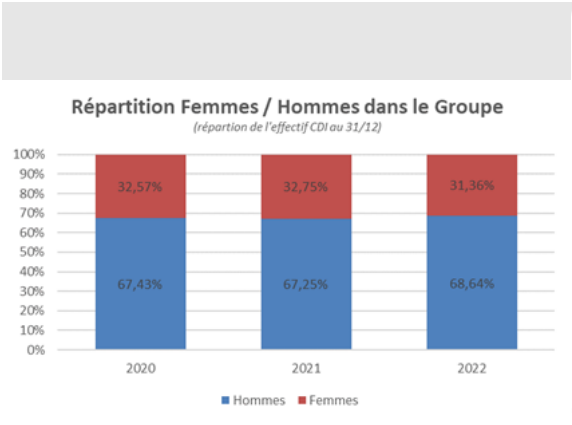

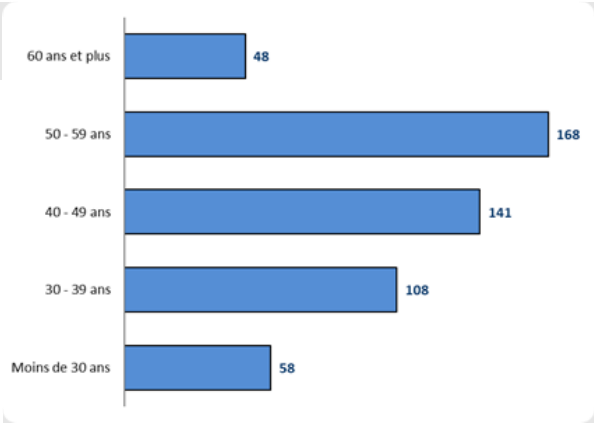

4.1 Assurer l'équilibre et la diversité des effectifs

Le Groupe s'engage, dans toutes ses filiales, à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte et à promouvoir l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel de ses salariés.

4.1.1 Insertion professionnelle des jeunes

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

8.6 Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

Le Groupe s'attache a donné une chance aux jeunes talents et à favoriser ainsi la mixité des équipes.
Il développe par exemple des liens étroits avec des grandes écoles à travers des actions de mécénat ou des partenariats pédagogiques permettant l'intégration dans le Groupe de stagiaires et/ou jeunes diplômés.
L'alternance est aussi un levier pour l'insertion des jeunes et pour le maintien des compétences au sein du Groupe.

Ainsi en 2022, Les sociétés françaises du Groupe ont accueilli 33 alternants, un chiffre en augmentation de 27% par rapport à 2021.

Nbre d'alternants accueillis sur l'année *(Entités Françaises)*	
2021	2022
26	33

4.1.2 Egalité Femmes-Hommes

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

Différentes sociétés du Groupe ont négocié des accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, prévoyant des dispositions concernant les rémunérations et les recrutements.

Le Groupe réaffirme sa volonté d'inscrire sa gestion des ressources humaines dans le respect des principes d'égalité professionnelle.

Il est particulièrement attentif à l'égalité en matière de politique salariale. Voici les indicateurs composant l'index de l'égalité professionnelle des sociétés françaises qui démontrent l'engagement de nos entités sur ce sujet :

	points obtenus		
	2020	2021	2022
1- écart de remuneration (en %) SUR 40			
Vranken-Pommery Monopole	34	31	33
Vranken-Pommery Production	33	40	incalculable
Grands Domaines du Littoral	incalculable	incalculable	incalculable
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés) SUR 35			
Vranken-Pommery Monopole	25	35	35
Vranken-Pommery Production	35	35	35
Grands Domaines du Littoral	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) SUR 15			
Vranken-Pommery Monopole	incalculable	15	15
Vranken-Pommery Production	incalculable	incalculable	incalculable
Grands Domaines du Littoral	incalculable	incalculable	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations SUR 10			
Vranken-Pommery Monopole	5	5	5
Vranken-Pommery Production	0	5	5
Grands Domaines du Littoral	10	5	10
INDEX NOTE GLOBALE SUR 100			
Vranken-Pommery Monopole	75	86	88
Vranken-Pommery Production	80	94	incalculable
Grands Domaines du Littoral	incalculable	incalculable	incalculable

L'index peut être incalculable lorsque certains indicateurs le composant ne sont pas calculables et que le nombre de points maximum des indicateurs valides est inférieur à 75.

Les indicateurs peuvent être incalculables dans les cas suivants :

- *Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : pas calculable lorsque l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes par tranche d'âge et catégorie professionnelle) représentent moins de 40% de l'effectif global.*
- *Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité : pas calculable lorsqu'il n'y a pas eu de retour de congé maternité.*

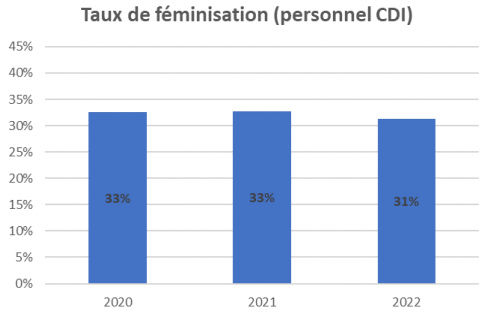

4.1.3 Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE considère que le handicap n'est pas un obstacle aux compétences professionnelles.

Ainsi, en France, l'emploi direct et indirect de personnes en situation de handicap et supérieur à l'obligation légale et représente en moyenne 7,2% de l'effectif.

La volonté du Groupe en matière d'intégration professionnelle des personnes souffrant de handicap se traduit également par le recours régulier à des établissements ou service d'aide par le travail (ESAT) pour l'entretien des espaces verts ou encore pour certaines opérations de conditionnement.

Le Groupe veille à rechercher des solutions d'aménagement de poste nécessaires au maintien dans l'emploi. A titre d'exemple, un salarié malentendant a été équipé d'un téléphone compatible avec des prothèses auditives.

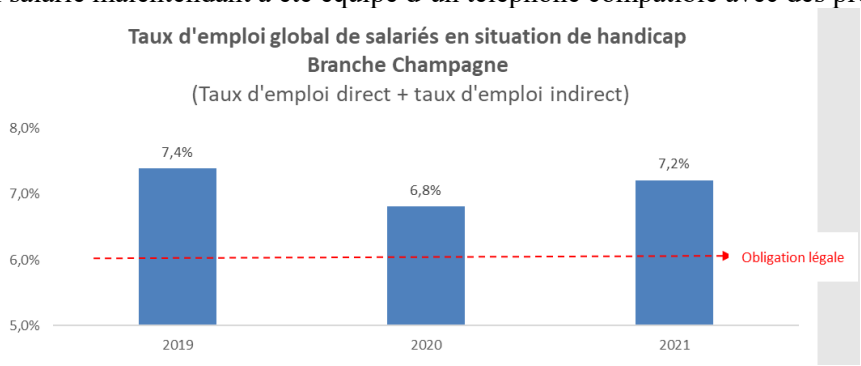

4.2 Agir pour la sécurité et le bien-être des collaborateurs

4.2.1 Santé, sécurité au travail

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Le Groupe poursuit l'objectif de protection de la santé de son personnel et de ses sous-traitants en donnant la priorité à la prévention.

La prévention repose sur une implication du personnel, une communication régulière et ciblée, ainsi que des plans d'actions. Elle se traduit concrètement par des démarches d'amélioration de l'ergonomie des postes de travail, de réduction des manutentions et de l'exposition aux agents chimiques, ou encore par l'organisation de formations ou de sensibilisations.

Des actions sont menées chaque année sur les sites de production afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail, la sécurité, le confort et la productivité : formations ou sensibilisations (gestes et posture, risque incendie, etc…), études ergonomiques de poste et améliorations du matériel.

A titre d'exemple, 3 prototypes d'exosquelettes ont été testés en 2022 en partenariat avec la MSA (Mutualité Sociale Agricole) au sein de notre vignoble du sud de la France.

L'exosquelette permet de soutenir l'opérateur dans l'exécution manuelle de ses tâches et de soulager les tensions au niveau des épaules et des bras.

Le taux de fréquence des accidents du travail est en repli en 2022 par rapport à 2020.

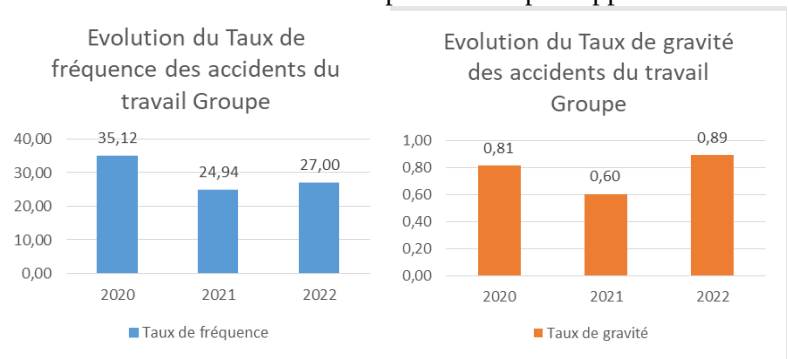

En matière de bien-être physique et mental, des séances de sophrologie sont proposées depuis plusieurs années au personnel du site de Reims. Ces animations bien-être ont été étoffées en 2022 avec l'organisation d'ateliers de Yoga.

Les entités de la branche Champagne ont adopté, en concertation avec les représentants du personnel, une charte sur le droit à la déconnexion et sur la régulation de l'utilisation des outils numériques.

Cette charte a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie au travail afin de contribuer au bien-être et à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Les collaborateurs des sociétés de la branche Champagne sont encouragés à se vacciner contre la grippe dans le cadre d'une campagne de vaccination saisonnière. Pour cela, l'entreprise finance leur vaccin chaque année. Une démarche qui vise à préserver la santé des salariés et permet de réduire l'absentéisme au travail.

4.2.2 Droits de l'Homme

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

En choisissant d'adhérer depuis 2003 à la Charte du Global Compact, le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'engage ainsi à soutenir et respecter la protection des Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et à respecter scrupuleusement le droit international du travail et les règlements applicables dans les différents pays où il est implanté.

Cet engagement induit le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes, l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE exerce ses activités en France et dans de nombreux pays du monde via ses filiales (Etats-Unis, Japon, Angleterre, Italie, Allemagne, Belgique, Portugal, Suisse, Australie). Ces pays présentent en principe peu de risques quant au respect des Droits de l'Homme. Nous restons, toutefois, vigilants et nous nous attachons à leur conformité dans toutes nos activités.

En interne, les engagements souscrits par VRANKEN-POMMERY MONOPOLE en matière de respect des Droits de l'Homme se traduisent dans notre charte éthique.

Dans les cahiers des charges des fournisseurs, un paragraphe les engage directement en leur demandant de se conformer aux normes de l'Organisation Internationale du Travail et du développement durable. Certains devoirs y sont clairement explicités. En ce qui concerne les normes du travail et les droits de l'Homme par exemple, on y trouve les éléments suivants :

- Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolir de manière effective le travail des enfants en plus généralement de toute personne mineure ;
- Ne pas utiliser de main d'œuvre issue du travail clandestin ;
- A respecter les principes de protection des droits de l'homme ;
- A respecter les principes de non-discrimination en matière d'emploi ;
- A respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

100% des fournisseurs de matières sèches en Champagne ont signé ces exigences en matière de développement durable.

4.2.3 Rémunération et avantages

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le Groupe est convaincu que proposer un système de rémunération juste, motivant et équitable permet de combiner attractivité et compétitivité.

Le Groupe a la volonté d'assurer une rémunération globale, à tous les échelons de l'entreprise, qui soit équitable, responsabilisante, compétitive et qui respecte le principe de non-discrimination. La rémunération des collaborateurs associe les équipes aux performances de l'entreprise en reconnaissant la motivation, l'investissement et la performance individuelles et collectives.

La structure des rémunérations est spécifique à chaque entité. Pour les personnels hors encadrement, il existe des barèmes de rémunération qui sont susceptibles d'évoluer chaque année à l'occasion des négociations annuelles engagées avec les représentants du personnel de chaque société.

A la partie individuelle de la rémunération s'ajoute une partie collective. Tous les pôles d'activité du Groupe ont signé un accord d'intéressement basé sur l'évolution des performances économiques.

L'intéressement versé en 2022 par l'ensemble des entités françaises s'élève à 890.566 €.

En matière d'avantages sociaux, le groupe s'efforce aussi de faire en sorte que tous les salariés bénéficient d'un socle de protection sociale optimal concernant la santé, l'invalidité et le décès.

Les salariés de la branche Champagne bénéficient notamment d'un dispositif de téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7.

L'entreprise propose également à ces salariés une cotisation unique et familiale pour la complémentaire frais de santé.

4.2.4 Dialogue social

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Le Dialogue social au sein du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'anime à différents niveaux (établissement, entreprise, Groupe) et la Direction s'attache à ce que l'exercice de la représentation du personnel se déroule dans un esprit constructif qui maintient un juste équilibre entre les intérêts des salariés et les intérêts économiques du Groupe.

Les évolutions de l'organisation sont réalisées en concertation avec les partenaires sociaux.

En France, les sociétés du Groupe disposent de Comités Sociaux et Economiques. Le comité de Groupe a été institué en 2003.

En 2022, 5 accords d'entreprise ont été signés au sein des entités françaises.

Ces accords ont notamment permis la mise en place d'un forfait mobilités durables pour les déplacements domicile-travail des salariés.

En effet, soucieuse des enjeux environnementaux, la Direction a souhaité mettre en place un forfait mobilités durables pour ses collaborateurs ayant déjà adopté un mode de déplacement dit « vertueux » mais aussi afin d'encourager ceux qui l'envisagent.

La mise en place de ce forfait mobilités durables au sein de ces sociétés s'inscrit dans une démarche globale RSE et a pour but de valoriser les comportements éco-citoyens.

Soucieux du bien-être de leurs salariés, les sociétés du Douro et du sud de la France ont mis en place, de façon anonyme, des enquêtes de satisfaction du personnel. Ces enquêtes permettent de faire remonter les points sensibles sur lesquels les employés auraient peut-être du mal à s'exprimer de façon « conventionnelle ». Ces enquêtes permettent aussi de noter la satisfaction des salariés, comme cela a été très largement le cas lors des enquêtes effectuées.

4.2.5 Promotion de l'activité physique et sportive

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Dans le cadre du bien-être et de la qualité de vie au travail, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE propose depuis Décembre 2017 des séances de Sophrologie / Relaxation à ses salariés.

Sur la base du volontariat, ces séances ont pour objectif de proposer aux salariés intéressés un moment de relaxation et de respiration. Elles sont constituées d'exercices de relaxation et de visualisation, d'exercices physiques pour prendre confiance en soi, découvrir son corps, gérer son stress et ses émotions.

Comme de nombreuses autres activités, celle-ci a subi un coup d'arrêt à cause de la COVID-19. La reprise s'est faite sur le premier trimestre 2022.

Par ailleurs, la Société a mis à disposition du « Run In Reims » (épreuve de course à pied qui va du 10km au marathon), le Cellier Pompadour du Domaine Pommery à Reims, en 2019 et 2021, pour qu'elle puisse y installer le « village retrait des dossards » de ses quelques 14.000 participants.

Toujours dans le souci du bien-être de ses salariés et afin de promouvoir l'activité physique, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE rembourse depuis de nombreuses années l'inscription au « Run In Reims » des salariés du Groupe.

En Camargue, les Grands Domaines du Littoral mettent à disposition une salle pour permettre aux salariés qui le souhaitent, de participer à des cours de yoga.

4.3 Encourager le développement des compétences

4.3.1 Faciliter l'intégration de ses salariés

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

L'intégration dans l'entreprise est une phase primordiale qui doit permettre à chaque nouveau salarié de prendre connaissance de l'entreprise, de ses modes de fonctionnement, de son patrimoine et de sa culture.

Il s'agit donc d'une étape déterminante afin que la personne recrutée prenne son poste dans les meilleures conditions en étant accompagnée et soutenue.

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a généralisé depuis plusieurs années la mise en place d'un programme d'intégration.

En plus d'offrir une vision globale de l'entreprise, ces journées d'intégration permettent de développer le sentiment d'appartenance au Groupe et de partager ses valeurs. L'objectif est également de créer du lien entre les équipes.

Un bilan d'intégration intervenant avant la fin de la période d'essai est aussi réalisé conjointement par le supérieur hiérarchique et le nouveau collaborateur.

Cette étape a pour but de suivre l'évolution du salarié et de renforcer son épanouissement au sein de la structure. Il s'agit notamment d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées par le salarié et de mettre en place des actions correctives (formations complémentaires…).

4.3.2 Développer les compétences et l'employabilité

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

Le Groupe a conscience que la formation professionnelle constitue un levier de performance et s'engage pour pérenniser ses savoirs faire et l'employabilité de ses salariés, il déploie pour cela d'année en année des plans de formations internes en adéquation avec ses besoins.

L'investissement formation est régulier. La baisse constatée en 2020 est en lien avec la crise sanitaire survenue en 2020 et la difficulté de réaliser certaines formations devant se dérouler exclusivement en présentiel.

Des formations en distanciel ont été développées en 2021.

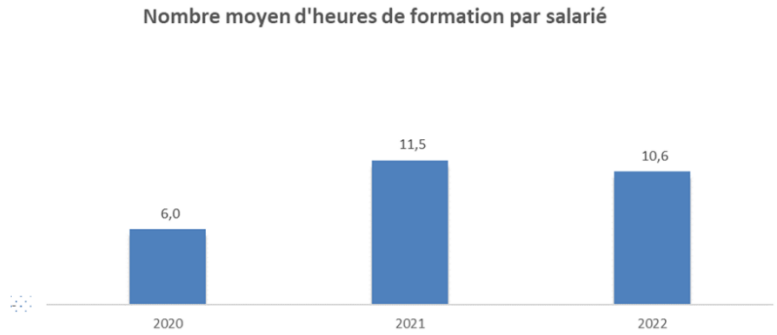

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE met un accent particulier sur les actions de formation contribuant au développement des compétences et au perfectionnement de ses salariés.

Elles peuvent recouvrir la maîtrise d'un domaine technique (formation conducteur de ligne), l'apprentissage de l'outil informatique (ERP, logiciels métier…). En 2022, un effort particulier a été mis en œuvre sur le perfectionnement de compétences de notre force de vente France : coaching et développement d'équipe, techniques de négociation et d'argumentation.

Afin d'accompagner ses collaborateurs dans sa stratégie de digitalisation, la société Vranken-Pommery Monopole a décidé de mettre en place en 2022 des formations personnalisées à l'utilisation des outils informatiques et digitaux.

En pratique, ces formations ont pris la forme de modules de formations en libre accès, sur les thèmes et les outils les plus utilisés au quotidien.

Les salariés ont ainsi pu assister aux formations qu'ils souhaitaient parmi un catalogue de formations et de dates proposées s'échelonnant sur plusieurs mois.

Cette nouvelle approche de la formation a été menée avec succès puisque 114 actions ont été réalisées.

De nouvelles sessions seront ouvertes en 2023.

Établi en fonction des besoins prévisionnels en compétences de l'entreprise, chaque entité française possède son plan de formation qui fait l'objet d'un indicateur suivi dans chaque plan d'amélioration continue.

V - CONTRIBUER A VALORISER NOS TERRITOIRES ET TERROIRS

5.1 Mécénat

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est un Mécène qui investit en priorité dans sa région.

5.1.1 VRANKEN-POMMERY MONOPOLE encourage la création contemporaine

La Maison Pommery, mécène et productrice, est depuis plus de 180 ans un acteur important du monde de l'Art. Elle n'a cessé de collaborer avec des artistes internationaux pour sublimer son Domaine, ou plus simplement « faire vivre la légèreté de l'art ». Fidèle à la mémoire et à la volonté de Louise Pommery, Paul-François et Nathalie Vranken ont choisi l'art contemporain comme axe principal de notre mécénat. En effet, c'est dans le monde souterrain imaginé par Madame Pommery, entre galeries et crayères, que se déploient, interlopes et fascinantes, les expositions d'Art Contemporain intitulées « Expérience Pommery ».

Ces « expositions monumentales d'art contemporain » attirent chaque année près de 160.000 visiteurs dans les somptueuses crayères du Domaine à Reims.

5.1.2 La Villa Demoiselle, un joyau retrouvé

En 2005, la cuvée Demoiselle de Champagne Vranken a 20 ans. Au pied du Domaine Pommery, la Villa abandonnée attend celui qui saura lui rendre son lustre et sa splendeur.

Paul-François Vranken l'acquiert pour y installer le siège des Champagnes Vranken. Il lance alors un ambitieux projet de rénovation dans le respect de son état originel.

S'appuyant sur des documents d'archives historiques ainsi que sur les traces matérielles conservées in situ, l'équipe des maîtres d'œuvres à majorité champenois, travaille pendant près de 4 ans à la restauration de l'ensemble de l'édifice, à la fois extérieur et intérieur. Grâce à leur savoir-faire, ces artisans ravivent l'éclat des décorations murales peintes au pochoir, révèlent à nouveau les motifs floraux et géométriques des vitraux. Cent ans après sa construction, ce chef d'œuvre architectural est rebaptisé « Villa Demoiselle ».

« Dès notre rencontre, le coup de cœur fut immédiat. Pendant plus de quatre ans, nous avons envoyé à son chevet, les plus grands artisans, plombiers, couvreurs, peintres, décorateurs, menuisiers, maîtres verriers… » Nathalie VRANKEN

Il aura fallu de l'audace, des milliers d'heures de travail, et le savoir-faire des meilleurs artisans de la région pour sortir la Villa de son sommeil.

La belle endormie s'est rouverte au monde au printemps 2008. Depuis, ce sont presque vingt mille visiteurs qui la découvrent chaque année.

En quelques chiffres

- 4 essences de bois : Padouk, Frêne, Sycomore, Chêne
- 9.4 mètres, taille du grand lustre qui se fond dans la montée d'escalier.
- 24 luminaires composent le lustre Zénith de Baccarat.
- 49 appliques demi-gouttes commandées à la Cristallerie Saint Louis
- 65 kilos, poids d'un lustre globe réalisé par la Cristallerie Saint-Louis
- 13100 heures de menuiseries intérieures
- 20 000 feuilles d'or 22 carats utilisées par le doreur
- 30 000 litres, contenance de l'un des quatre foudres de Jarras, dans lesquels le parquet du grand salon Demoiselle a été construit.
- 60 niches abritant les Millésimes d'Or de la Collection Vranken

5.1.3 VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'engage pour Reims

Mécène de la Ville et du Musée des Beaux-Arts de Reims, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est également un partenaire privilégié des Flâneries Musicales, qui ont pour mission le développement de la musique à Reims et dans ses environs, notamment par l'organisation du festival de musique classique Les Flâneries Musicales de Reims.

5.1.4 La restauration du Château La Gordonne en Provence

Soucieux de transmettre un patrimoine naturel et bâti aux générations futures, Paul-François et Nathalie Vranken se sont lancés dans la restauration du Château La Gordonne en 2019 afin d'en faire un exemple de l'excellence du savoir-faire à la française et offrir ainsi aux vins du Château un écrin à la hauteur de ce terroir exceptionnel.

Les plus grands artisans français se sont attelés à restaurer le Château La Gordonne et son jardin, pour en faire une des plus belles propriétés viticoles de Provence. Cette demeure construite en 1754 a retrouvé, après plus de 3 années de travaux perturbés par la crise sanitaire, toute sa splendeur grâce au savoir-faire remarquable des artisans français.

Le Château La Gordonne a rouvert ses portes à l'été 2022 et accueille de nouveau le public dans un cadre exceptionnel.

5.2 Protection du patrimoine

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

Un vignoble et des domaines d'exception

- *VRANKEN-POMMERY MONOPOLE possède le plus important vignoble en Europe*

« En tant que premier vigneron d'Europe, nous n'avons pas le droit de rester inactifs à contempler la nature sans participer à sa conservation et à son embellissement. » Paul François VRANKEN

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a la volonté et la force pour réaliser les grands changements de notre époque.

En Champagne

La majeure partie du vignoble Vranken est constituée de parcelles classées premiers et grands crus, rachetées et réunies au fil du temps.

Ce précieux patrimoine est placé sous la direction d'un Directeur du Vignoble qui suit, avec l'ensemble de ses équipes, le cycle de la vigne tout au long de l'année et ainsi produit les plus beaux raisins.

Le vignoble maison est un extraordinaire patrimoine foncier dont la valeur tient aussi à l'engagement humain dont le travail et le savoir-faire participent quotidiennement à l'inestimable capital du Groupe.

Une partie de nos approvisionnements provient du vignoble maison et l'autre partie provient de nos partenaires vignerons, affiliés ou non, dont les raisins sont conduits avec la même exigence et la même rigueur.

Les caves Pommery, patrimoine centenaire et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, se doivent d'être préservées, notamment contre les attaques biologiques qu'elles subissent. En effet, un ensemble d'organismes phototrophes, s'attaquent aux parois de ces caves, ce qui pose problème pour leur conservation. Le projet de recherche MBioChalk a pour objectif d'étudier les moyens de lutte possibles face à ces organismes phototrophes, et ainsi d'améliorer la conservation de ce patrimoine.

En Provence

Le Château La Gordonne est l'une des plus grandes propriétés de Provence avec plus de 350 hectares dont 300 de vignes. Le Château a été complètement rénové en 2022 afin d'en faire un lieu prêt à accueillir du public pouvant y découvrir son architecture, sa décoration intérieure, et ses jardins d'exception.

Le terroir de Pierrefeu à l'extrémité ouest du Massif des Maures est un lieu exceptionnel.

Situé dans un cirque de schiste tel un écrin, le vignoble du Château La Gordonne bénéficie d'un microclimat particulier.

Les hivers y sont peu rigoureux et les étés chauds et secs, parfois brûlants, permettant aux vignes de capter toute l'ardeur du soleil provençal avec un ensoleillement de 3000 heures par an.

Le mistral, vent violent et sec, est un acteur majeur puisqu'il vient balayer les vignes en les protégeant des maladies liées à l'humidité.

La vigne est cultivée dans une plaine argilo-calcaire et sur des coteaux schisteux. Pauvre en humus, le sol est également perméable, peu profond, caillouteux et bien drainé réunissant des conditions idéales pour l'épanouissement de la vigne.

Une grande variété de cépages, typiques de la Provence, est présente sur notre Domaine.

On y retrouve ainsi le Grenache noir, Syrah, Cinsault, Tibouren, Mourvèdre et Rolle.

Ces cépages nobles nous permettent d'élaborer des vins rosés, blancs et rouges tous AOC Côtes de Provence.

En Camargue

La Camargue est bien connue pour ses paysages magnifiques, sa faune et sa flore typiques. Ce qui est moins connu, c'est qu'elle héberge un remarquable vignoble à nul autre pareil : le Vignoble des Sables.

Ce parfait équilibre des surfaces dédiées à la vigne et à la nature sauvage (lagunes, landes, forêts,…) est fondamental pour la viticulture durable et la biodiversité. La grande majorité de ce vignoble est située autour de la « capitale » du Vin des sables : Aigues-Mortes.

Jarras est le plus grand des douze domaines qui sont tous remarquables par leur dimension et leurs paysages sublimes.

Le Domaine Royal de Jarras est une propriété unique d'un seul tenant avec 429 hectares de vignes répartis sur le 3ème cordon littoral fossile.

Les sols sont cultivés traditionnellement, sans recours aux herbicides. Afin d'éviter l'érosion éolienne, un couvert végétal de seigle protège le sol d'octobre à mai. Plus de cinq mille moutons pâturent ces herbages durant tout l'hiver. La fertilisation est essentiellement organique.

Les vignes du Domaine Royal de Jarras ont survécu à l'épidémie de Phylloxéra apparue dès 1863.

Sable de Camargue, cette indication géographique protégée produit des vins à l'acidité extrêmement faible. L'encépagement principal du Domaine Royal de Jarras est le grenache. C'est un cépage dont le jus à l'issue du pressurage se présente sous cette couleur unique « rosé gris » d'où son nom « Gris de Gris ».

Dans la Vallée du Douro

Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National), tout en sachant que le vignoble du Douro (Porto) est classé en partie au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Au Portugal, les vignes sont plantées dans la région du Douro depuis bientôt deux mille ans. Cette région spectaculaire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2001. Le niveau d'exigence garantit la pérennité des sites du Douro.

Cet exemple unique illustre la relation des hommes à leur environnement naturel. La région du Douro a été formée par l'action conjointe du fleuve « Le Douro » qui a creusé la montagne pour y faire son lit et de l'homme qui s'est adapté aux versants abrupts pour y cultiver la vigne. Au cours des âges, il s'est construit des terrasses soutenues par des centaines de kilomètres de murs de pierres sèches. Le paysage résulte du travail d'une multitude d'artistes anonymes qui ont créé une œuvre collective que l'on peut qualifier de « land art ».

Les composants du paysage du Douro illustrent toute la palette des activités associées à la viticulture – terrasses, quintas (complexes agricoles d'élevage viticole), villages, chapelles et routes.

Cette région est un exemple exceptionnel de région viticole européenne traditionnelle, reflet de l'évolution de cette activité humaine au fil du temps.

- *Des Domaines d'exception*

Le Groupe bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et de dimension mondiale dans lequel chaque Marque puise son image, ses ressources et ses racines :

- Le Domaine Pommery à Reims
- La Villa Demoiselle, fleuron de l'Art moderne à Reims (refait à neuf par le Groupe)
- Le Château La Gordonne à Pierrefeu
- La Quinta de Monsul à Lamego (Portugal)
- Le Domaine de Jarras à Aigues-Mortes

En 2015, le comité UNESCO a validé l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial. L'inscription regroupe 3 sites, dont la butte Saint Nicaise à Reims où s'élèvent le Domaine Pommery et la Villa Demoiselle.

Les caves des maisons de Champagne situées dans ce périmètre sont uniques.

Il s'agit d'anciennes carrières de craie exploitées à l'époque médiévale et reconverties en caves de Champagne. Les sous-sols conservent à l'abri de la lumière et à température constante (10°) la production de six grandes maisons de champagne dont la Maison Pommery.

5.3 Transmission des savoirs

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

5.3.1 Recherche et développement

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Le Département Recherche & Développement du Groupe, structuré depuis 2018 autour d'un Directeur Innovation et d'une Cheffe de projet, travaille dans le domaine de la recherche appliquée dans des domaines diverses autour d'un triptyque Recherche-Développement-Innovation (RDI).

Les travaux de recherche, coordonnés au niveau groupe par la Cheffe de projet (titulaire d'un doctorat), sont menés en collaboration entre une équipe pluridisciplinaire intégrant l'ensemble des techniciens, œnologues et ingénieurs agronomes du Groupe, et des scientifiques nationaux et internationaux (interprofession, universités, instituts, laboratoires). Nos travaux de recherche font appel à du matériel de pointe de laboratoire (IRTF, analyseur enzymatique, spectrophotométrie, …), à des parcelles d'essai (station de brumisation) ainsi qu'à des cuves expérimentales.

Souhaitant répondre aux nouveaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels nous nous confrontons, notre stratégie Recherche & Développement vise à conserver l'avantage technologique du Groupe, nous adapter aux modifications de notre environnement (changement climatique), trouver des solutions innovantes et techniques pour accélérer la transition énergétique (projet « zéro carbone ») et plus généralement résoudre des problèmes techniques ponctuels, identifiés comme facteurs d'amélioration.

Les différents projets de recherche du Groupe s'intéressent à la fois à des problématiques au vignoble (conservation des sols, diminution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, développement de nouvelles technologies, qualité des raisins…), en cave (diminution des intrants, qualité des vins, …) ainsi qu'à la préservation du patrimoine (préservation des bas-reliefs, évolution des appellations). Parmi ces projets de recherche, en voici quelques exemples :

Projet RésiVIGNE

Le projet RésiVIGNE s'intéresse aux pratiques de conservation des sols dans un contexte de changement climatique. Le travail du sol, alternative à l'utilisation d'herbicides, a un impact sur l'émission de gaz à effet de serre ainsi que sur le tassement des sols. L'agriculture régénérative nous semble être une alternative pour gérer durablement les sols. Nous avons mis en place différentes modalités de paillages ou de couverts végétaux sur différents terroirs. Dans ce projet, nous cherchons donc à limiter le dérèglement climatique en favorisant le stockage de carbone dans les sols et en limitant le passage d'engins mécaniques, mais aussi d'arrêter les herbicides et d'accentuer la bio conservation des sols en réduisant l'érosion hydrique, et en restaurant la matière organique ainsi que la fertilité des sols.

Projet VitiSTIM

Le projet vitiSTIM a pour but de développer des solutions alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Nous cherchons à stimuler les défenses naturelles de la vigne grâce à des éliciteurs (stimulateurs de défenses naturelles) et des micro-organismes. Ces technologies visent donc à réduire l'utilisation d'intrants afin de créer un système de lutte biologique plus durable. Nous voulons créer de nouvelles références techniques fiables et généralisables tout en diminuant l'impact environnemental de notre culture et en sécurisant le rendement.

Projets AI4WINE et EdgeAI

Les projets AI4DI (Artificial Intelligence for Digitizing Industry 2019-2022) et EdgeAI (EDGE AI Technologies for Optimised Performance Embedded Processing, 2022-2025) sont des projets de recherche collaboratifs européens. Le groupe est partenaire d'un consortium de participants académiques et industriels spécialistes des nouvelles technologies. Dans ces projets, nous cherchons à implémenter de l'intelligence artificielle dans nos procédés industriels. Nous nous intéressons à des problématiques « vignoble » et « cave » (prédiction de rendement, de maladies, développement d'un réseau de capteurs). Par exemple, le vignoble Vranken-Pommery est le premier vignoble à avoir apparié au robot Bakus, l'outil Physiocap, technologie innovante permettant d'apprécier la vigueur des vignes et autorisant les outils dits « de précision ». Cet outil permettra d'ajuster la quantité d'azote et autres fertilisants à apporter à la vigne, en fonction de la vigueur présente sur telle ou telle partie de la parcelle.

Projet fertilisation des sables

Le projet Fertivigor, conduit par GDL, a pour but de définir une stratégie de fertilisation adaptée au terroir des Sables. En effet, les Sables de Camargue présentent des caractéristiques spécifiques (peu de mémoire et d'inertie du sol, sol fortement drainant, pression saline importante). L'alimentation hydrique et minérale doit ainsi être suffisamment fractionnée : adapter la fertilisation à ce contexte particulier est indispensable. Il convient alors de déterminer la meilleure stratégie du point de vue de la quantité apportée, du fractionnement dans le temps et du mode de fertilisation. Dans ce projet, le groupe souhaite caractériser les bénéfices de la fertirrigation sur la tolérance de la vigne au sel, déterminant essentiel du rendement et de la qualité de la production.

Projet Vititaille

Le projet Vititaille, conduit par GDL, vise à limiter le dépérissement du vignoble et à améliorer le rendement par des pratiques de taille. Depuis 40 ans, les Grands Domaines du Littoral ont constaté une baisse de rendement liée en partie au dépérissement du vignoble (maladies du bois, remontées de sel dans les sols de Camargue) ou à des pratiques (fertilisation, méthodes de taille). Face à ces observations, le groupe a décidé de tester de nouvelles méthodes de taille non-mutilantes en Camargue, en Provence et progressivement en Champagne. Ce projet vise à caractériser l'impact de la taille sur le rendement, la pérennité du vignoble et la qualité des vins.

Projet SulfiLess

Le projet de recherche SulfiLESS a pour but d'étudier et d'implanter des alternatives à l'utilisation de sulfites à une échelle industrielle en les substituant par des techniques et de produits sans impact sur la santé humaine ni même l'environnement. Dans ce cadre, nous cherchons à diminuer les doses de SO_2 pré-fermentaires en utilisant des levures non-*Saccharomyces* dont le développement protège le moût des micro-organismes indésirables tout en favorisant l'implantation des levures pour la fermentation. L'objectif de l'essai est donc de comparer l'efficacité de deux levures différentes par rapport à des modalités différemment sulfitées.

CC-AOP-Syst

Le projet CC-AOP-Syst s'intéresse aux systèmes d'appellation et au changement climatique. Le système de protection actuel des appellations d'origine viticole a été pensé pour entériner et garantir une pratique culturale et culturelle constante. L'objectif est de garantir une certaine authenticité et typicité du produit de l'appellation en adéquation avec l'évolution des facteurs naturels et humains. Le changement climatique vient bouleverser l'évolution naturelle de la vigne. Ce dérèglement tend à contraindre les acteurs du secteur vitivinicole à modifier substantiellement leurs pratiques et risque donc de mettre en péril le système même d'appellations d'origine. Le groupe participe au travers d'une thèse de droit afin de dresser un état des lieux des adaptations juridiques mises en place et de présenter des solutions pour protéger efficacement les appellations d'aujourd'hui et de demain.

5.3.2 Expertise et savoir-faire

La transmission des savoirs occupe une place très importante au sein du Groupe, concernant les savoirs particuliers de nos métiers, à savoir notamment :

- un « Cursus de transmission des savoirs » a été mis en place chez Vranken-Pommery Vignobles concernant la conduite très spécifique des tracteurs-enjambeurs ainsi que l'utilisation d'outils particuliers comme les outils de travail du sol.
  Ainsi, chaque nouveau salarié entrant dans le Groupe doit suivre un cursus interne de formation et de pratique sous la responsabilité d'un tuteur (salarié qualifié et expérimenté).
  Ce cursus de formation interne permet notamment de s'assurer du bon transfert de savoirs vers le nouvel entrant ainsi que du respect des règles d'hygiène / sécurité en vigueur au sein de l'entreprise.
- Le même système de transmission des savoirs est également mis en place au niveau de Vranken-Pommery Production, notamment pour les postes clés de conducteurs de ligne.
- l'intégration des jeunes œnologues dans les panels de dégustation est progressive. Ils sont formés au panel concerné (évaluation des lots de bouchons par exemple) et intègrent les panels de dégustation d'abord en tant qu'observateur avant d'être nommés en tant que titulaires.

5.3.3 Accès à la culture : Pommery et la médiation « kid's experience »

Afin de sensibiliser le jeune public à l'art contemporain, le Domaine Pommery a mis en place un partenariat avec l'Éducation Nationale.

La découverte des différentes expositions « Expérience Pommery », est proposée chaque année aux enseignants et à leurs élèves.

Dans un premier temps, adressée aux élèves de primaires, le Domaine ouvre également ses portes au secondaire. Les objectifs de ces visites sont d'amener les enseignants à connaître et à comprendre leurs élèves, dans le cadre d'un projet de classe.

Accompagnés par une conseillère pédagogique et intervenante en Arts plastiques, ils visitent l'exposition et choisissent les Œuvres sur lesquelles travailleront les élèves.

Après la visite de l'exposition, les enfants laissent libre cours à leur imagination en produisant une œuvre en écho à une œuvre de l'exposition.

Cette médiation est un remarquable exemple de mécénat régional qui prend en compte également l'éducation artistique et culturelle.

Le projet EAC, Education Artistique et Culturelle en partenariat avec la Mairie permet de :

- proposer un outil de diagnostic partagé, pensé avec des collectivités territoriales et représentants de la DRAC Grand Est et du Rectorat ;
- valoriser l'engagement de collectivités dans une démarche partenariale de nature à favoriser la généralisation de l'EAC sur son territoire dans le respect de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle, en prenant en compte la jeunesse, de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte, et sur tous les temps de vie.

14 classes, soit 284 élèves ont ainsi visité l'exposition « Expérience Pommery #16 : Rêveries » en début d'année scolaire 2022-2023.

Performance extra financière

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière couvre l'ensemble des activités du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Toutefois, certaines parties de la Déclaration de Performance Extra-Financière s'attachent particulièrement à présenter les données situées en Champagne puisque l'essentiel de l'activité du Groupe s'y trouve, le Groupe a néanmoins lancé une démarche d'extension du suivi de ces données sur les autres territoires. Le reporting est fondé sur l'année calendaire pour assurer la cohérence avec l'exercice fiscal.

Le Groupe de travail RSE du Groupe s'est réuni pour identifier et hiérarchiser les risques RSE sur la base :

- de la remontée d'informations des opérationnels et des cadres techniques
- d'entretiens avec les dirigeants du Groupe
- d'études menées par le Comité RSE.

La Déclaration de Performance Extra-Financière présente les principaux enjeux RSE, ainsi que d'autres enjeux RSE sur lesquels le Groupe souhaite apporter des informations.

Une présentation plus détaillée des risques (notamment RSE) est faite en Partie 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

RISQUES	ENJEUX	PRATIQUE	INDICATEURS SUIVIS	REF
ENVIRONNEMENTAL				
Déclin de la biodiversité		Obtenir la certification VDC en Champagne et étendre ce principe à nos partenaires du vignoble	Ratio hectares de vignes certifiées VDC / Hectares totaux de vignes	3.1
		Obtenir la conversion en bio des vignes en Provence et en Camargue	Ratio hectares de vignes certifiées biologiques / Hectares totaux de vignes	3.1
Changements climatiques	Réduire notre empreinte énergétique et carbone	Fabriquer des bouteilles plus légères	VPM a réduit d'environ 65 g le poids du verre de 100% de ses bouteilles champenoises standard de 75cl	3.5
		Chercher des fournisseurs localement		3.4
		Privilégier le transport hors CE en bateau	La quasi-totalité de nos transports hors Union Européenne se font par bateau	
		Diminuer notre consommation de gaz et d'électricité	Consommation d'électricité des sites de production en MWh Consommation d'eau sur le site de TSM/Equivalent bouteille	3.7
	Diminuer les gaz à effet de serre	Diminuer l'émission de gaz à effets de serre par la transformation du parc automobile et engins agricoles en motorisation essence et conversion en cours sur des motorisations électriques	Indicateur en cours d'élaboration. En 2020, 6 VL essence ont été remplacés par des VL à motorisation électrique. En 2021, 34 nouveaux VL électriques sont venus remplacer des motorisations essence Au total en 2022 :	

			- 3 enjambeurs et 1 robot autonome sont désormais électriques sur les 30 du vignoble Champenois, soit 10% 45 VL électriques sur les 98 VL de la flotte, soit 46%	
	Gestion durable de l'eau	Mettre en œuvre un plan de suivi et de gestion des consommations d'eau	Consommation d'eau des sites de production en m3 Consommation d'électricité sur le site de TSM/Equivalent bouteille	3.8
	Gestion des déchets	Mettre en place un plan de réduction des déchets, le tri et la gestion des déchets dangereux.	Ratio de quantité de déchets / équivalent bouteille produite et de coût des déchets à la tonne	3.9
SOCIETAL				
Inadéquation des compétences avec les obligations en termes de sécurité des aliments	Fournir à nos clients des produits de qualité	Obtenir / Maintenir les certifications	Pourcentage de personnes travaillant pour un site de production certifié Sécurité des Aliments	2.6
SOCIAL				
RISQUES	**ENJEUX**	**PRATIQUE**	**INDICATEURS SUIVIS**	**REF**
SOCIAL				
Accidents du travail	Diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail	Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation Amélioration des équipements	Taux de fréquence et de gravité	4.2.1
Dégradation du dialogue social	Favoriser des conditions de travail harmonieuses	Développer la concertation avec les partenaires sociaux	Nombre d'accords sociaux signés au sein de la branche Champagne	4.2.4
Inadéquation des compétences avec l'organisation et pérennisation des savoirs faire	Encourager le développement des compétences	Développement de programmes d'intégration et de formation	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	4.3.2
Existence d'inégalités et discriminations	Assurer l'équilibre et la diversité des effectifs	Politique RH en matière d'égalité professionnelle et de mixité	-Index égalité homme/femme -Taux de féminisation -Taux d'emploi de salariés en situation de handicap	4.1 4.1

Note méthodologique sur le reporting des données dites RSE

En ce qui concerne les parties se rapportant aux informations environnementales, le périmètre se définit comme suit :

- les indicateurs de consommation d'eau et d'électricité concernent uniquement les sociétés de productions ;
- concernant les autres informations, sauf mention spécifique, sont prises en compte les Sociétés de production et les Sociétés d'exploitation viticoles.

Les éléments relatifs aux informations sociétales peuvent porter sur l'ensemble du Groupe Vranken-Pommery.

Le reporting est fondé sur l'année calendaire pour assurer la cohérence avec l'exercice fiscal.

Précisions méthodologiques concernant les données sociales :

Les effectifs inscrits au 31 décembre 2022 concernent uniquement les CDD et CDI, ils couvrent l'ensemble des Sociétés qui constituent le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Pour rester en harmonie avec les données figurant dans le document de référence ainsi que les différentes statistiques de la profession en termes de volumes et de chiffre d'affaires, trois zones géographiques ont été définies : la France, l'Europe (hors France) et le reste du Monde.

Les indicateurs RH sont élaborés pour la France à partir des logiciels de paies et de gestion des temps.

Leur calcul au niveau de la Branche Champagne est directement réalisé par les équipes de la Direction des Ressources Humaines du siège, par celles de GDL pour la branche vins et par les différentes directions de filiales sous un format unique. Toutes ces données sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines du siège qui les contrôle et les valide.

Certaines informations transmises ne concernent pas les filiales à l'étranger. Il s'agit :
- des relations sociales où les obligations ne sont pas comparables entre pays ;
- des maladies professionnelles dont le terme a une signification médico-légale ou des critères de reconnaissance qui sont variables d'un pays à l'autre.

Il est précisé également que les accidents de trajet sont intégrés dans le calcul des indicateurs sur les accidents de travail.

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié est calculé sur la base du nombre d'heures de formation, divisé par l'effectif moyen (CDI et CDD) sur l'année.

Les heures de formation prennent en compte les formations dispensées aux salariés de l'ensemble du Groupe, sous CDD et CDI. Il s'agit des formations imputables et non imputables au titre de la formation professionnelle continue, qu'il s'agisse de stages organisés en interne ou en externe, mais également des formations suivies dans le cadre du compte personnel de formation.

L'indicateur relatif au taux d'emploi global de salariés en situation de handicap a été modifiée sur les 3 années afin de l'élargir à l'ensemble des entités françaises.

La méthode de calcul de cet indicateur a également été modifiée pour tenir compte de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mise en place à compter du 1er janvier 2020.
Le décompte de l'effectif d'assujettissement et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) se calcule dorénavant en effectif ETP en moyenne annuelle.

L'effectif d'assujettissement à l'OETH correspond à l'effectif moyen annuel (sont exclus : apprentis, titulaires d'un contrat de professionnalisation, titulaires d'un CIE et CAE, salariés titulaires d'un CDD lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieur, intérimaires, stagiaires).

Cependant, avant cette réforme, lorsqu'une entreprise avait recours à l'emploi indirect en signant des contrats de sous-traitance avec des Entreprises adaptées (EA), des établissements et service d'aide par le travail (ESAT) et/ou des travailleurs indépendants handicapés (TIH); ils étaient comptabilisés dans le taux d'emploi de 6% c'est-à-dire que l'employeur pouvait valoriser ces prestations en unités bénéficiaires déductibles. Depuis 2020, seul l'emploi direct (tout travailleur handicapé quel que soit la nature et la durée de son contrat) est valorisé en unités bénéficiaires dans la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), le recours au secteur protégé et adapté (ESAT, EA, TIH) donne lui droit à des déductions sur la contribution financière.

Afin de continuer à mesurer l'ensemble des efforts du Groupe en termes d'emploi de personnes en situation de handicap, le Groupe continue de calculer et de suivre un taux d'emploi global de salariés en situation de handicap (taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect).

L'emploi indirect continue à être valorisé selon la formule qui prévalait avant la réforme de 2020.

A savoir, pour les contrats de sous-traitance, de fournitures, de prestations de services :

(Prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations - Coût des matières premières, produits, matériaux et des frais de vente) / (2000 x Taux horaire du Smic en vigueur au 31/12) ;

Précisions méthodologiques concernant les données environnementales :

Le Groupe s'étant développé rapidement ces dernières années, les différentes sociétés du Groupe sont à niveau inégal dans leurs démarches environnementales. Certaines sont certifiées ISO 14001 et d'autres travaillent dans un contexte d'amélioration continue, et dans le respect de la législation. Cette situation ne permet donc pas de suivre avec précision des indicateurs identiques au niveau du Groupe.

Chaque unité de production en France est répertoriée comme Installation Classée pour l'Environnement (ICPE), avec pour chacune son propre Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter, mais avec aussi, dans le cadre de ces arrêtés, des exigences plus ou moins strictes en fonction des risques et des impacts environnementaux. Les deux sites de Champagne ainsi que le site de Jarras sont classés à enregistrement, le site de Provence est classé à déclaration.

Pour toutes ces raisons, la communication sur la démarche environnementale du Groupe est illustrée par des exemples pris sur certains sites ou sur certaines branches qui constituent ce Groupe.

Le périmètre choisi pour communiquer sur les certifications des vignobles comprend les vignes en propriété situées dans le sud de la France, en Champagne et au Portugal pour les certifications biologiques et concerne l'ensemble des approvisionnements en raisin de Champagne pour les certifications Viticulture durable.

Le référentiel utilisé au niveau de l'ensemble des sites de production est la Norme ISO 14001 et c'est sur cette norme, au travers de l'analyse environnementale et de l'étude des dangers et impacts, puis les plans d'action qui en découlent et l'amélioration continue qui s'en suit, que les sites prennent en compte l'environnement en fonction de son positionnement géographique, des contraintes locales et des risques générés par leur activité.

Pour toute la partie Sécurité des Aliments, toutes les Sociétés de Production s'appuient sur la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), méthode d'analyse de risques afin de s'assurer en permanence que les produits mis à la vente garantissent la sécurité du consommateur.

Cette démarche HACCP fait partie intégrante de la réglementation Paquet Hygiène.

Le Groupe étant signataire du Pacte Mondial, il s'applique à respecter par les 10 principes de ce pacte, ses engagements, en prévenant aussi de la corruption et en associant ses fournisseurs dans sa démarche environnementale et sociétale.

En France, l'indicateur de consommation d'eau s'appuie sur des relevés de compteurs manuels faits hebdomadairement ou mensuellement sur les sites de production par les équipes en place. Chaque site de production est équipé de plusieurs compteurs permettant d'analyser les consommations et, au minimum, d'un compteur général. Seules les consommations d'eau du réseau d'adduction d'eau potable sont présentées.

Le ratio de consommation d'eau sur le nombre d'équivalent-bouteille manipulé est calculé sur la base de la consommation d'eau brute divisée par la somme des volumes produits sur le site en équivalent-bouteille. Ce ratio est calculé uniquement pour le site de Tours-Sur-Marne.
Un équivalent-bouteille est égale à 0.75 cl.

L'indicateur de consommation d'électricité est issu des données enregistrées mensuellement en télé-relevé par EDF et transmises aux sites de production via un portail internet. L'extraction des données se fait mensuellement par site. Les sites ne bénéficiant pas de ce télé-relevé, disposent les informations de consommation d'électricité par le biais des factures EDF.
Le ratio de consommation d'électricité sur le nombre d'équivalent-bouteille manipulé est calculé sur la base de la consommation d'électricité globale divisée par la somme des volumes produits sur le site en équivalent-bouteille. Ce ratio est calculé uniquement pour le site de Tours-Sur-Marne.

Un équivalent-bouteille est égale à 0.75 cl.

Une fois les données annuelles collectées, elles sont transmises en début d'année N+1 au service Qualité Environnement du Groupe. A noter qu'il s'agit des données de consommation brutes des sites de production seuls.

Pour le Portugal, le service QE récupère les données via les factures d'eau et d'électricité.

Les chiffres sont issus des différences entre les relevés de compteurs.

Les données sont fournies par un représentant de chaque site de production. Il s'agit de l'Ingénieur responsable des sites Sable de Camargue, du Responsable Qualité au Portugal, du Régisseur en Provence et du Responsable QE VPM pour la Champagne.

Au 01/01/2022, le groupe Vranken-Pommery Monopole a cédé l'exploitation d'un ensemble immobilier et industriel situé sur le site de Tours sur Marne à la société Henry Vasnier. Les consommations d'eau, d'électricité et les données sur les déchets indiquées pour l'exercice 2022 ne prennent donc pas en compte les chiffres du site "Henry Vasnier". Les chiffres d'avant 2022 indiquent les consommations de l'ensemble du site de Tours sur Marne y compris la partie désormais exploitée par la société Henry Vasnier.

Le ratio : Quantité de déchets sur le nombre d'équivalent-bouteille manipulé est calculé sur la base des quantités de déchets produites divisée par la somme des volumes produits sur le site en équivalent-bouteille.

Un équivalent-bouteille est égale à 0.75 cl.
Le ratio coût des déchets à la tonne est calculé en divisant le coût global de traitement des déchets du site par la quantité de déchets émis en tonnes. Ce ratio est calculé uniquement pour le site de Tours-Sur-Marne.

Le périmètre retenu dans le cadre du Bilan Carbone du Groupe est constitué des entités suivantes :

- Vranken Pommery Monopole
- Vranken Pommery Production
- Grands Domaines du Littoral
- Rozes S.A.
- Quinta do Grifo
- Vranken Pommery Australia
- Vranken Pommery Italia
- Vranekn Pommery Japon
- Charbaut America
- Vranken Pommery Suisse
- Vranken Pommery UK
- Vranken Pommery Deutschland & Osterreich
- Vranken Pommery Benelux
- 49% de VPHV, pris en compte pour ses salariés

Greenly, cabinet de conseil spécialisé Bilan Carbone, nous a accompagné dans la réalisation notre Bilan.

L'outil de calcul applique, dans un premier temps, les méthodes Bilan Carbone de l'ADEME et GHG Protocol, aux données comptables et financières.
Afin d'améliorer la précision de cette approche monétaire, les données physiques ont été intégrées, notamment pour affiner les Scopes 1 & 2 (émissions directes, et indirectes dû à la production d'énergie), au niveau des sociétés viticoles et de production.
S'agissant du Scope 3 (émissions induites), la majorité des calculs se sont fait en partant des données monétaires, exception faite des fournitures de matières premières propres à notre filière. Pour les raisins, les moûts et les vins, des facteurs d'émissions propres à la Champagne nous ont été communiqués par le Comité Champagne afin de bénéficier des chiffres les plus justes possibles. Ces données sont issues du Bilan Carbone de la filière Champagne, réalisé par le cabinet Carbone 4.
Des hypothèses ont été effectuées concernant :

- le fret aval
- les déplacements domicile – travail des collaborateurs
- l'impact de l'utilisation et la fin de vie des produits vendus.

Exclusion :
Par ailleurs, de par son activité, la Société n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'alimentation durable, le bien-être animal ou la lutte contre la précarité alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière, excepté les sous-produits issus du pressurage et de la vinification qui sont revalorisés.

Contrôle externe :

La vérification externe des données communiquées dans le rapport RSE est assuré par l'OTI MAZARS (accrédité) qui a validé pour l'exercice l'ensemble des informations RSE et a réalisé des tests de détail sur les points suivants :

- les effectifs et leurs ventilations ;
- le taux de fréquence et de gravité des accidents ;
- les consommations d'eau ;
- les consommations d'énergie ;
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- l'utilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité ;
- les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs (Sécurité des Aliments).